

JUIL.
2017

N° 36

BM

BULLETIN
MUNICIPAL



www.sainte-feréole.fr



• INFOS COMMUNALES
• EDITO



FINANCES



À LA UNE

La Maison de l'Autonomie,
un équipement qui répond à
l'enjeu du «*bien vieillir*» dans
notre commune.



EN BREF



LE COIN DES ASSOCIATIONS



LES CONSEILS MUNICIPAUX



LE CARNET



L'AGENDA





Mesdames,
Messieurs,
Chers Amis,

Une très longue séquence électorale vient de prendre fin avec le dernier tour des élections législatives qui dans notre commune s'est traduit par un taux d'abstention de 45,14%, un taux de blancs et de nuls de 16,52 %, ce qui fait que M.JERRETIE Christophe, notre nouveau député, a été élu avec seulement 27,13 % des inscrits.

Si au niveau national, les hiérarques et les professionnels de la politique font semblant de ne pas comprendre que ça ne fonctionne plus, nous, sur le terrain, au plus près des pâquerettes, nous voyons bien que ce système est à bout de souffle, d'où le grand vent très justifié qui a emporté le monde politique.

Un jeune président a pris le pouvoir, une vague de députés dont certains sont issus de la société civile et qui n'ont pas les vieux réflexes des appareils politiques vient de s'installer au Palais Bourbon.

Maintenant, le peuple attend les premières décisions. Seront-elles conformes aux promesses de campagne ? Car c'est bien là où le bât blesse... Aucun gouvernement, aucun Président depuis 1980 n'a tenu ses promesses de campagne.

Certains, pour ne pas dire tous, ont même fait le contraire de ce qu'ils avaient promis.

Où sont, depuis 1980, passées les promesses ?

- de baisse du chômage, qui n'a cessé d'augmenter
- de maîtrise des dépenses publiques et de la dette, qui ont augmenté sans cesse pour atteindre des montants abyssaux
- de la baisse du déficit public en dessous de 3% jamais atteint, alors que la raison voudrait qu'un Etat soit à l'équilibre budgétaire
- de la maîtrise de l'immigration clandestine qui ronge notre société, société qui n'a ni le travail ni les logements ni les financements pour intégrer dans de bonnes conditions
- de l'égalité des citoyens devant des droits aussi fondamentaux que le droit au travail. Comment expliquer qu'il y ait un monde protégé à vie et un monde qui affronte tous les vents et les désordres économiques
- de l'égalité des citoyens devant la retraite. Comment comprendre que certains partent à 55 ans et d'autres à 65 ans voire 67 ans. La mise à plat des différents systèmes s'impose.

« *Dehors les boutiquiers !* »
a dit le peuple



Nous pourrions continuer la liste à l'infini. On ne peut pas parler tout le temps d'égalité et ne jamais rien changer par manque de courage politique face aux citadelles des conservatismes et des égoïsmes.

Un nouveau pouvoir devra corriger sans attendre ces inégalités fondamentales et d'ailleurs certaines corrections figurent dans son programme.

Si des changements et des rééquilibrages ne se font pas rapidement, notre pays sera en prise directe avec toutes les aventures y compris extrêmes et peut être non démocratiques.

Pourtant la politique c'est simple.

Il suffit de présenter un programme et d'être élu sur ce programme.

Il suffit ensuite de le mettre en œuvre et de respecter le mandat qu'a confié le peuple et ce, contre vents et marées, et revenir au bout du mandat en expliquant ce qui a marché, et éventuellement les raisons qui ont fait que certaines actions n'ont pas été réalisées.

Très très modestement, c'est la règle que les différentes équipes que j'ai eu l'honneur de conduire se sont fixées pour objectif et j'ose dire qu'elles y sont plutôt bien parvenues, mais vous seuls pouvez en être juges.

Donc quelles que soient nos diverses sensibilités politiques, et nous en avons chacun une, nous ne pouvons que souhaiter la pleine réussite à cette nouvelle équipe.

C'est notre destin de peuple libre qui est en jeu.

Amicalement,
Henri SOULIER

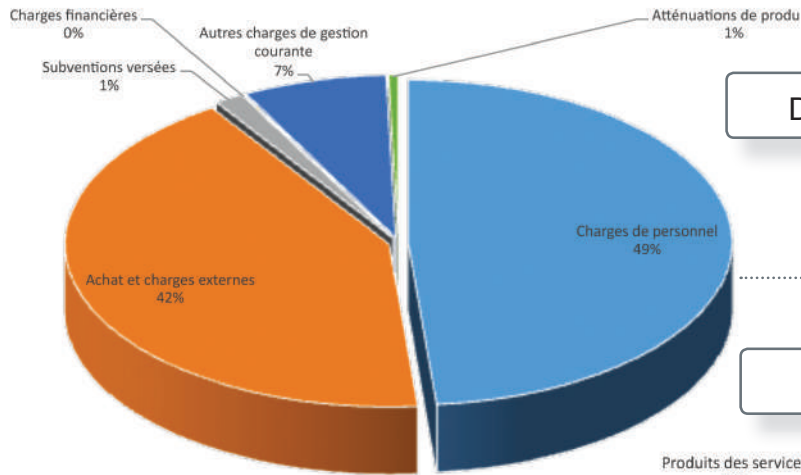




COMPTE ADMINISTRATIF 2016			
OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT			
	En euros	Euros par habitant	Moyenne du Département
TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT =A	1 271 751	675	768
<i>dont : Produits de fonctionnement réels</i>	<i>1 271 751</i>	<i>675</i>	<i>768</i>
dont : Impôts locaux	475 230	252	299
Fiscalité reversée par la CABB	111 729	59	
Autres impôts et taxes	95 696	51	42
Dotations globales de fonctionnement	246 057	130	158
Autres dotations et participations	145 842	77	
Atténuations de charges	33 035	18	
Produits des services	110 529	59	
Autres produits de gestion courante	35 849	19	
Produits exceptionnels	17 784	9	
TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT =B	938 872	478	559
<i>dont : Charges de fonctionnement réelles</i>	<i>936 793</i>	<i>477</i>	<i>559</i>
dont : Charges de personnel (montant net)	455 179	224	279
Achat et charges externes (montants nets)	395 392	210	188
Subventions versées	13 526	7	28
Charges financières	912	0,5	34
Autres charges de gestion courante	67 374	36	
Atténuations de produits	4 410	2	
Résultat comptable= A-B = R	332 879		
EPARGNE BRUTE (produits réels - charges réelles)	334 958	178	127
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
	En euros	Euros par habitant	Moyenne du Département
TOTAL DES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT BUDGETAIRES =C	740 687	393	372
<i>dont : Excédents de fonctionnement capitalisés</i>	<i>331 483</i>	<i>176</i>	<i>166</i>
Dettes bancaires et assimilés	0	0	68
Subventions reçues	243 578	129	71
FCTVA	120 214	64	39
Autres fonds globalisés d'investissement	44 064	23	
Amortissements	1 348	1	
TOTAL DES EMPLOIS D'INVESTISSEMENT BUDGETAIRES= D	454 871	241	
<i>dont : Dépenses d'équipement</i>	<i>423 046</i>	<i>224</i>	<i>183</i>
Remboursement de dettes bancaires et assimilés	31 825	17	67
Besoin de financement résiduel= D-C =E	285 816	152	-29
Déficit antérieur reporté	354 900		
Besoin de financement de la section d'investissement	69 084	36	-29
Fonds de roulement *	264 525	140	237
En-cours de la dette	0	0	596
Résultat d'ensemble =R + E	618 695	328	170

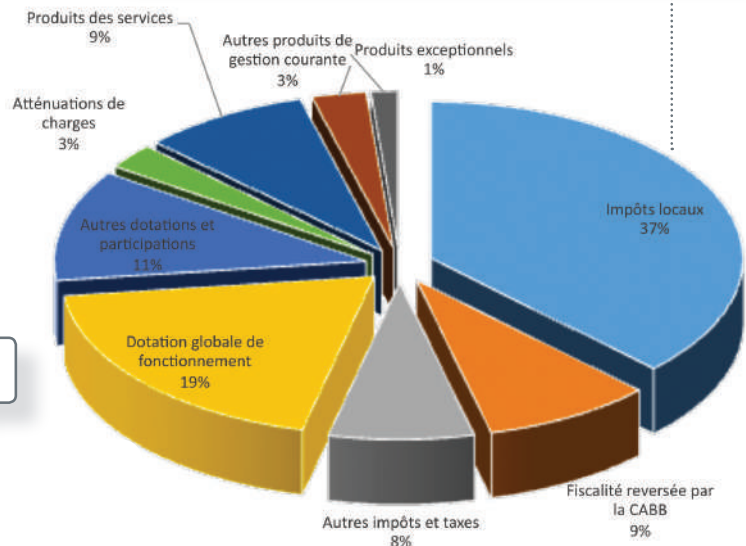
DETAIL DES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT 2016		
	Dépenses	Recettes
Mobilier divers	12 653	
Voirie communale (régie et marché public)	86 497	31 141
Signalisation	828	
Restauration vitraux		3 965
Aménagement place de l'Eglise	28 582	116 400
Travaux bâtiments communaux	6 989	
Aide à la rénovation des façades	10 588	
Maison de la nature	4 790	
Réfection mairie et son accessibilité	238 162	87 000
Skate park	23 166	3 915
Programme école numérique	7 032	1 050
Réfection salles de classes	1 200	

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

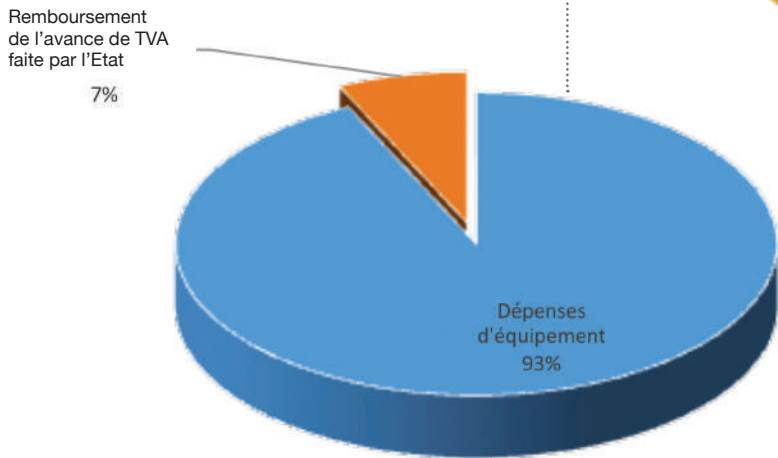


DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

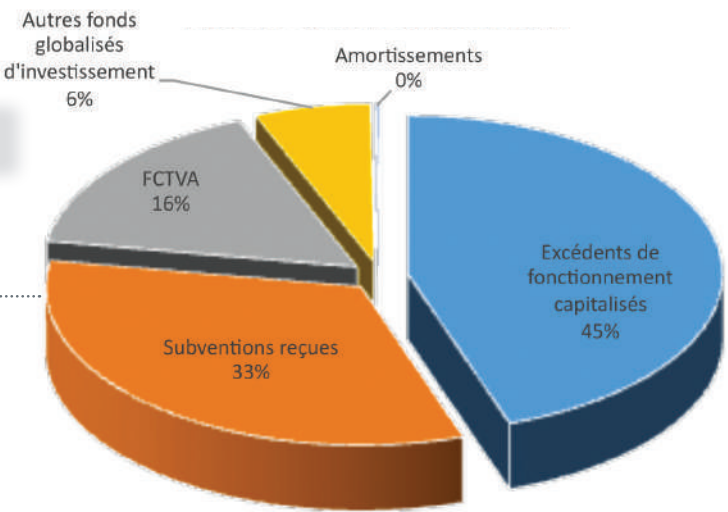
RECETTES DE FONCTIONNEMENT



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



RECETTES D'INVESTISSEMENT





COMMUNE DE SAINTE-FÉRÉOLE PRINCIPAUX CONSTATS ISSUS DU COMPTE DE GESTION 2016

Rapport de Madame Marie-Pierre PORTE, trésorière principale d'Allasac, fonctionnaire d'Etat chargée du contrôle des comptes financiers de la commune, présenté devant le Conseil Municipal du 20 février 2017.

I LES OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT

AI/ LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT RÉELLES RECULENT DE 1,3 % (-11 700 euros) CONFIRMANT AINSI LA POLITIQUE DE MAITRISE DES COÛTS ENGAGÉE PAR LA COMMUNE (rappel : en 2015 la baisse était de 2,6%).

Elles représentent un montant de 477 euros par habitant et par an contre 635 euros en moyenne pour les communes du département de même strate.

Les charges de personnel progressent de 1,2 % (+5160 euros) par rapport à 2015. Elles représentent un montant de 224 euros par habitant contre 308 euros en moyenne pour les communes corréziennes de profil démographique identique.

Le montant global des rémunérations des titulaires étant resté stable, et celui des non-titulaires connaissant une diminution, cette évolution des charges salariales est principalement liée à l'augmentation des cotisations sociales. Elle s'explique par un recul de la part des emplois aidés -exonérés d'une partie des cotisations- dans le total des emplois des non-titulaires.

Les subventions, participations et contingents augmentent de 10 % (+1524 euros) du fait principalement de l'octroi d'une subvention exceptionnelle pour la biennale de l'association expression.

Les charges financières, constituées exclusivement de frais des lignes de trésorerie sont passées de 280 à 912 euros. Elles représentent moins de 0,50 cts d'euros par habitant contre 26 euros en moyenne pour les communes corréziennes de même strate.

Les autres charges réelles diminuent globalement de 4 % (- 19 050 euros) et contribuent largement à la baisse globale des charges de fonctionnement.

- Dans ce cadre, la majorité des postes de dépenses relevant de la catégorie « achats et variation de stock » (énergie, fuel, alimentation, petits équipements) a fait l'objet d'économies sur l'exercice 2016 (-34 000 euros au total).

C'est particulièrement vrai du poste « énergie-électricité » qui accuse une baisse de 21 700 euros par rapport à 2015.

- En parallèle, les autres charges externes ont progressé de 14 424 euros du fait principalement de la croissance des dépenses d'entretien (espaces verts, peintures des bâtiments communaux), de réparation (véhicules) et de maintenance (ascenseur, chauffage grande salle).

En revanche les dépenses d'assurance ont nettement reculé (-6000 euros), de même que celles liées aux publicités et relations publiques (-3000 euros).

-Les autres charges de gestion courante (indemnités et frais de formation des élus) sont restées stables.

Ainsi en 2016 le ratio de rigidité des charges structurelles qui mesure le poids dans la section de fonctionnement des charges difficilement compressibles (personnel, intérêts d'emprunt, contingents) reste à 0,34 % soit un taux inférieur à la valeur médiane (0,40).

BI/ DANS LE MÊME TEMPS, LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT RÉELS POURSUIVENT LEUR BAISSÉ MAIS DANS UNE MOINDRE MESURE PAR RAPPORT A 2015.

En 2015 en effet, cette baisse était de 4 % et représentait un montant annuel de 51 736 euros.

En 2016 elle est de 0,7 % seulement, soit un montant de 9223 euros.

Il n'en reste pas moins vrai que, sur les 3 dernières années, la commune a subi une perte de recettes globale de 116 000 euros.

Dans ce cadre, la dotation globale de fonctionnement a reculé de 8,4 % soit une baisse d'un montant de 35 765 euros. Pour rappel, en 2015 ce recul était de 60 217 euros.

Dans le même temps les ressources fiscales de la Commune ont progressé de 2 % (+14200 euros).

- Cette hausse est principalement imputable à l'évolution des taxes autres que les impôts locaux.

Le produit de ces derniers est en effet resté relativement stable (+0,6 % soit 2800 euros). Si en effet les bases de la taxe foncière bâtie et non bâtie ont légèrement progressé (+1,7 et +1%) la taxe d'habitation a en revanche connu un léger recul de sa base (-0,8%) en raison de la reconduction par le gouvernement de certaines exonérations.

- Les autres taxes ont en revanche progressé de 13,8 % (+11 446 euros). C'est ainsi en particulier que la Commune a encaissé 12 000 euros en 2016 au titre de la taxe sur les terrains devenus constructibles.

Les autres produits réels ont progressé globalement de 11,5 % (+16 738 euros)

- Dans ce cadre, les produits des services et du domaine (services périscolaires, concessions) ont cru de 2,3 % (+2467 euros).

- Les autres produits de gestion courante (revenus des immeubles -loyers, locations de salles-) ont également progressé (+3700 euros).

Enfin les produits exceptionnels ont progressé de +7600 euros par rapport à 2015 en lien avec l'application de pénalités de retard à certaines entreprises en charge des travaux de la mairie.

En 2016, et pour la première année, les efforts consentis par la Commune pour maîtriser ses charges de fonctionnement ont permis d'amortir la baisse des dotations de l'Etat

CI/ EN EFFET, LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT BAISSANT MOINS VITE QUE LES CHARGES, LA COMMUNE ENREGISTRE EN 2016 UNE LÉGERE PROGRESSION DE SA CAF BRUTE (+0,8% , soit une augmentation de 2514 euros).

Après plusieurs années de baisse consécutives (-17 % entre 2013 et 2014/ -7,5 % entre 2014 et 2015) la Commune est parvenue à inverser la tendance.

Cette épargne brute, d'un montant de 334 958 euros est de très bon niveau. Elle représente en effet 27 % des produits de fonctionnement de la Commune, soit un montant de 178 euros par habitant et par an contre 147 euros en moyenne pour les communes corréziennes de même strate.

Ce résultat est d'autant plus encourageant que cette CAF brute a vocation à couvrir le capital de l'emprunt et, pour le surplus, à financer les dépenses d'équipement de la Commune.

II LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT ET LEUR FINANCEMENT

A/LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT SONT EN RETRAIT DE 38,7 % (-287 000 euros) PAR RAPPORT A 2015 DU FAIT DE LA DECELERATION DES DEPENSES D'EQUIPEMENT. ELLES S'ELEVENT AU GLOBAL A 454 763 euros

En effet, ces dépenses d'équipement se sont élevées à 423 000 euros en 2016 contre 735 000 euros en 2015.

Dans ce cadre, la Commune a versé 10 600 euros de subventions au titre de la rénovation des façades.

Le reste des dépenses correspondant soit à des travaux (voirie, immeubles) soit à l'acquisition de biens mobiliers.

En 2016, les principales dépenses d'équipement sont les suivantes :

- Travaux mairie : 244 900 euros
- Skate park : 23 166 euros
- Travaux place de l'église : 28 582 euros
- Travaux de voirie : 86 488 euros
- Divers mobilier : 19 654 (dont tableau numérique).

Ces dépenses représentent un montant de 224 euros par habitant contre 264 euros en moyenne pour les communes corréziennes de même strate.

Par ailleurs la Commune a procédé au remboursement de la moitié du pré-financement du FCTVA octroyé en 2015 pour un montant de 31 825 euros.

Il est précisé que ce préfinancement ne constitue pas un emprunt puisqu'il ne génère aucun intérêt.

En effet, en 2016, l'encours des dettes bancaires de la Commune est purement et simplement nul.

B/ EN 2016 CES DEPENSES D'INVESTISSEMENT ONT ETE TRES LARGEMENT COUVERTES PAR DES RESSOURCES PROPRES -hors emprunt donc- DE LA COMMUNE.

Au titre de ces ressources, la Commune a disposé en 2016 :

D'une CAF nette égale à sa CAF brute, faute de capital d'emprunt à rembourser, soit un montant de 334 958 euros.

De très bon niveau, cette épargne nette représente un montant de 178 euros par habitant et par an, contre 59 euros seulement en moyenne pour les communes corréziennes de même strate (66 euros au niveau régional).

Surtout, il apparaît qu'à elle seule, l'épargne nette de la Commune a permis de financer pas moins de 73,6 % de ses dépenses d'investissement.

D'autres ressources pour un montant total de 407 685 euros :

- LE FCTVA à hauteur de 120 000 euros
- Le produit de la taxe d'aménagement pour 44 064 euros
- Des dotations et subventions d'investissement pour un total de 243 470 euros.

Ce financement disponible total d'un montant de 742 707 euros a très largement couvert les dépenses d'investissement (454 763 euros).

Si bien que la gestion 2016 de la Commune s'est traduite par un abondement de son fonds de roulement à hauteur de 287 943 euros.

III LES EQUILIBRES BILANCIELS

Nous avons vu que, fin 2015, le fonds de roulement de la Commune était négatif à hauteur de 23 418 euros.

Au contraire, au terme de la gestion 2016, le fonds de roulement de la Commune est largement positif et se porte à 264 525 euros.

Ce qui représente un montant de 140 euros par habitant et par an (contre 233 euros en moyenne pour les communes corréziennes de même strate).

Ce résultat est d'autant plus remarquable que, d'une part, ce fonds de roulement n'est abondé par aucun emprunt.

A titre de comparaison, l'encours des dettes bancaires (nul pour la Commune) pèse en moyenne sur les habitants des communes corréziennes de même strate à hauteur de 652 euros par an.

En outre, il ressort de l'examen des restes à réaliser de la Commune que toutes les subventions attendues au titre des équipements 2016 n'ont pas été versées. Le solde des restes à réaliser est en effet de +96 345 euros.

Ainsi, en 2016, la Commune de Sainte-Féréole a rétabli l'équilibre de son haut bilan, ce qui lui permet, en outre, de renouer avec une trésorerie positive.

- En, effet, son besoin en fonds de roulement, c'est-à-dire le besoin de trésorerie que génère le décalage entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes s'est élevé sur l'exercice 2016 à 79 208 euros.

A titre de comparaison, il était de 10 288 euros seulement en 2015.

Cette augmentation du besoin en fonds de roulement est principalement liée au budget lotissement sur lequel les travaux de viabilisation ont été intégralement payés, alors que quelques terrains restent à vendre.

- Il n'en reste pas moins que le fonds de roulement couvre largement ce besoin de trésorerie en sorte que fin 2016, la trésorerie de la Commune s'élève à 185 317 euros (net d'emprunt et de ligne de trésorerie).

Ainsi, fin 2016, la Commune a recouvré un bilan équilibré dans sa partie basse comme dans sa partie haute. Cet équilibre est gage d'une réelle solidité financière.

Pour conclure, la bonne maîtrise par la Commune de ses coûts de fonctionnement lui a permis de dégager une capacité d'autofinancement de très bon niveau et en augmentation pour la première fois depuis la baisse des dotations de L'État.

La décélération des dépenses d'équipement a par ailleurs contribué à restaurer le fonds de roulement de la Commune qui, fin 2016, dispose d'un bon niveau de trésorerie et ce, en l'absence de tout endettement.

Dit autrement, les voyants financiers sont au vert, et la Commune dispose de bonnes perspectives pour financer ses investissements futurs.

La Trésorerie
Marie-Pierre BERTI



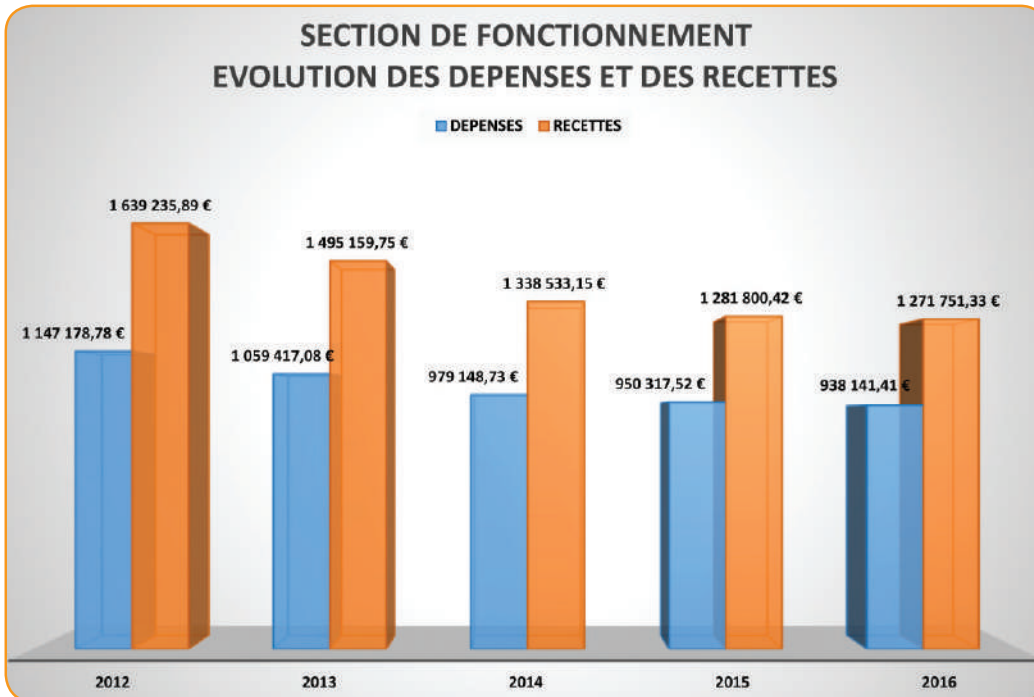
BUDGET PRIMITIF 2017

OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT		
	Budget 2016	Budget 2017
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 271 438	1 289 088
<i>Recettes d'ordre</i>		40 000
<i>Produits de fonctionnement réels</i>	1 271 438	1 249 088
Dont: Atténuations de charges	41 000	30 000
Produits services, domaine et ventes diverses	108 400	108 900
Impôts et taxes	684 678	685 428
Dotations et participations	402 460	376 860
Autres produits de gestion courante	31 800	33 800
Produits exceptionnels	3 100	14 100
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 271 438	1 289 088
<i>Charges de fonctionnement réelles</i>	987 872	1 019 683
Dont : Charges à caractère général	411 722	440 748
Charges de personnel	470 050	464 550
Autres charges de gestion courante	83 900	83 785
Charges financières	2 000	1 000
Charges exceptionnelles	200	9 600
Dépenses imprévues	20 000	20 000
<i>Dépenses d'ordre de fonctionnement</i>	283 566	269 405
Virement à la section d'investissement	282 218	265 939
Amortissement	1 348	3 466
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
	Budget 2016	Budget 2017
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 172 698	1 009 509
<i>Recettes d'investissement réelles</i>	889 132	740 104
Dont : Subventions d'investissement	394 949	296 335
Emprunts et dettes assimilées	0	0
Dotations, fonds divers et réserves	160 200	107 659
Excédent de fonctionnement capitalisé	331 483	333 610
Cautionnements	2 500	2 500
<i>Recettes d'ordre d'investissement</i>	283 566	269 405
Amortissement	1 348	3 466
Virement de la section de fonctionnement	282 218	265 939
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	982 130	841 720
<i>Charges d'investissement réelles</i>	627 229	732 635
Dont : Opérations d'équipement	592 904	698 310
Emprunts et dettes assimilées	31 825	31 825
Cautionnements	2 500	2 500
<i>Dépenses d'ordre d'investissement</i>	354 901	109 085
Dont : Solde d'exécution négatif	354 901	69 085
Dont : Intégration des travaux en régie		40 000

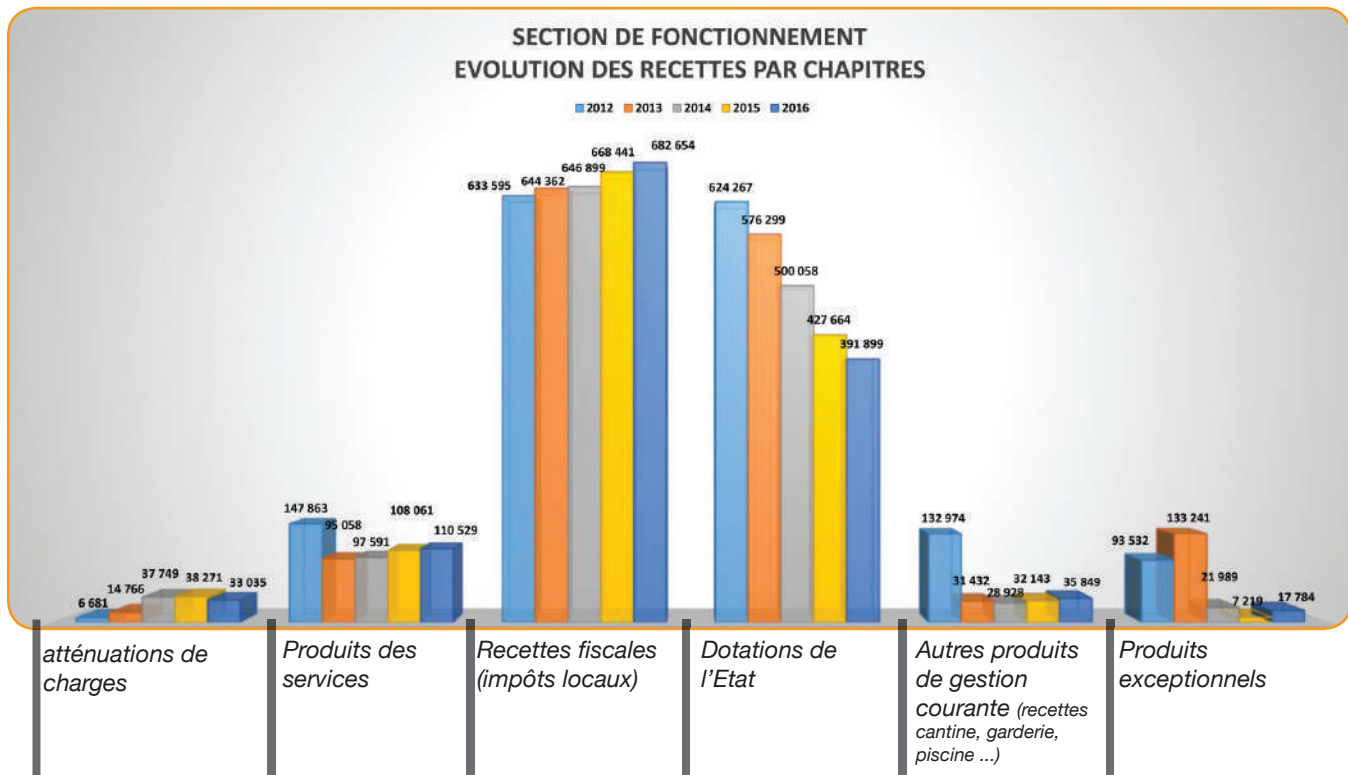
DÉTAIL DES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT 2017

	Report 2016	Tranche 2017	Total budget	Subventions
Terrain nu		200	200	
Mobilier divers		15 000	15 000	
Panneaux signalétiques		45 000	45 000	
Site internet		6 000	6 000	
Voirie communale - Marché public	5 702	115 000	120 702	55 625
Signalisation		10 000	10 000	
Aménagement place de l'Eglise	17 700		17 700	
Travaux bâtiments communaux		30 000	30 000	
Aide à la rénovation des façades	908	4 500	5 408	
Réfection mairie et son accessibilité	4 180	8 000	12 180	70 660
Programme école numérique		5 900	5 900	4 550
Réfection salles de classes	3 200	327 100	330 300	163 500
Réfection croix de la Cacalerie		14 000	14 000	2 000
Logiciel facturation régies		3 000	3 000	
Réfection murets en pierres sèches		2 000	2 000	
Participation éclairage public		15 200	15 200	
Participation colonnes enterrées		16 000	16 000	
Embellissement place des marchés		3 000	3 000	
Réfection WC publics		10 000	10 000	
Balayeuse et broyeur		30 000	30 000	
Colombarium		6 720	6 720	

BUDGET PRIMITIF 2017



Les recettes de fonctionnement ont baissé de 367 484 € entre 2012 et 2016 (les baisses de dotations de l'Etat représentent 232 368 €) et les dépenses de fonctionnement n'ont pour leur part baissé que de 209 037 €.



Ce tableau explique de manière claire et explicite les difficultés que vont rencontrer toutes les communes (les recettes fiscales augmentent légèrement d'année en année suite aux constructions nouvelles) et les dotations de l'Etat dégringolent. Seules les communes ayant une situation saine pourront encore investir.



LA RESIDENCE DE L'AUTONOMIE

ALAUNE

Dans le dernier bulletin municipal, nous vous avons informés sur la réflexion que nous conduisons au sein du conseil municipal pour mettre en place une résidence de l'autonomie.

DE QUOI PARLONS-NOUS ?

D'un investissement à 12 ou 13 logements sociaux de 50 à 60 m², T2 ou T3, construits par un bailleur social

D'une maison commune dite de l'autonomie qui regroupera tous les services nécessaires à une parfaite autonomie : restaurant (avec repas obligatoires), buanderie, services à la personne (bibliothèque, salon TV, salles d'activités, et logement du responsable

De la présence dans la maison commune de deux chambres d'accueil occasionnel pour les personnes sortant de l'hôpital ou qui ont du mal à se suffire seules momentanément dans leur logement, mais aussi des personnes ne pouvant rester seules quelques jours (le temps de l'absence de leur conjoint ou des membres de leur famille) sont susceptibles d'être accueillies au sein d'un espace surveillé avec tous les services du quotidien.

De la présence permanente, y compris la nuit, d'au moins une personne dans la résidence

Le coût en sera maîtrisé et devrait se situer à moins de la moitié d'un coût en EHPAD

OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Le terrain bénéficie de la signature d'un sous-seing qui se transformera en vente le jour de l'obtention du permis d'aménager ou de construire.

Le terrain sera propriété du CCAS (centre communal d'action social) :

3300 m² seront mis à disposition du bailleur social par bail à construction ou bail emphytéotique

200 m² seront vendus à la commune pour la construction de la maison commune

1200 m² répartis en deux lots de terrain à construire seront mis en vente en fond de parcelle pour assurer un fonds de roulement pour le CCAS.

Le travail fait avec deux bailleurs sociaux (Corrèze Habitat et Polygone) va nous permettre de faire un choix définitif fin juin.

LES FINANCEMENTS

Le terrain acheté par le CCAS sera couvert par un emprunt Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) au taux de 1,35% sur 40 ans

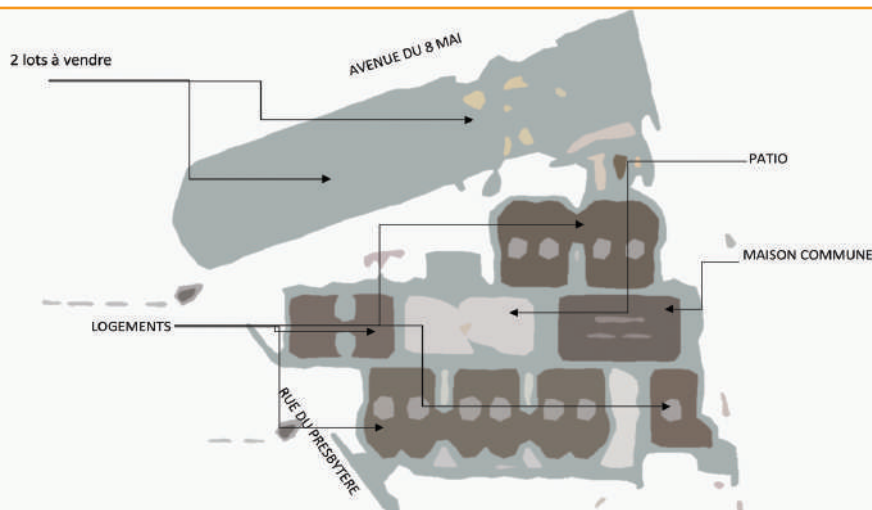
Les logements sociaux portés par le bailleur social seront financés par des prêts de 40 et 50 ans au taux de 1,35%

La maison commune portée par la commune sera autofinancée (subventions et fonds propres)

LE CALENDRIER

- 1/ **juin 2017** : Désignation du bailleur social
- 2/ **novembre 2017** : Demande d'agrément bailleur social auprès de l'Etat
- 3/ **automne 2017** : Choix du maître d'œuvre
- 4/ **mars 2018** : Avant-projet sommaire
- 5/ **été 2018** : Projet définitif
- 6/ **janvier 2019** : Assistance au maître d'ouvrage pour la passation des contrats de travaux
- 7/ **février 2019** : Début des travaux. Ordre de service
- 8/ **février 2020** : Fin des travaux

Ce dossier qui est encore à l'état d'ébauche fera l'objet d'un traitement lors des prochains bulletins municipaux.



La maison commune, dite de l'autonomie, regroupera tous les services nécessaires à une parfaite autonomie, avec une présence permanente et rassurante

PROJET DÉFINITIF : ÉTÉ 2018

L'ÉCOLE

UN PROGRAMME DE RÉNOVATION POUR LE GROUPE SCOLAIRE

Le 10 juillet a débuté un vaste plan de rénovation du groupe scolaire de Sainte Féréole. Après une large concertation avec les parents d'élèves, les délégués d'école, l'équipe enseignante et le personnel communal, le conseil municipal au travers de sa commission des affaires scolaires a engagé des travaux de réfection des sols, murs et plafonds de l'ensemble des salles de classe.

Cet été aura lieu la rénovation complète de l'étage de la maternelle, les sanitaires de la cantine et les extérieurs de tous les bâtiments avec la rénovation des façades.

Les vacances de l'année scolaire 2017-2018 seront dédiées aux salles de classes du primaire au rez de chaussée du bâtiment de la maternelle pour une réception complète des travaux à la fin des vacances d'été 2018.

Dans l'ensemble des bâtiments, l'isolation thermique et phonique sera traitée. L'électricité sera remise aux normes avec des

éclairages LED, une mise en réseau intranet pour la mise en œuvre des équipements numériques utilisés pour des raisons pédagogiques.

L'ensemble des travaux intégrant la rénovation des classes, les enduits des façades, les brises soleil et stores intérieurs/extérieurs, les peintures, la mise en place de plafonds rabaissés est estimé à 253 184,46 € HT. Le maître d'oeuvre est l'agence d'architectes CLARY et l'assistant à maîtrise d'ouvrage, Corrèze Ingénierie.

Les façades de l'école seront revêtues avec un enduit blanc ton pierre rigoureusement identique à celui de la Salle du Temps Libre, et cela pour 2 raisons :

- donner un aspect actuel à l'ensemble du groupe scolaire qui a une partie neuve, datant de 1989, et une partie ancienne
- traiter les 2 écoles de la même manière : l'école des filles, l'actuelle Salle du Temps Libre, et l'école des garçons, l'actuelle école primaire.



façade du bâtiment ancien



hall de l'école maternelle

Liste des entreprises retenues

		€HT
Démolition/Maçonnerie	Ets A&N Constructions	2 406,40 €
Ravalement façades	Ets ARB Façades	22 281,38 €
Charpente/Couverture	Ets Bouillaguet	10 920,97 €
Menuiseries aluminium	Ets Manière et Mas	14 227,58 €
Serrurerie	Ets Manière et Mas	19 310,79 €
Menuiseries intérieures	Ets GBRB Meyrignac	13 512,42 €
Plâtrerie/Isolation/Peinture	Ets Intérieur Concept	102 307,79 €
Electricité	Ets Ussac Elec	19 039,40 €
Plomberie/Sanitaires	Ets JJSS	5 160,00 €
Revêtement sol	Ets Leporé	44 017,73 €
TOTAL		253 184,46 €

Coût total

		€HT	€TTC
Assistant Maîtrise d'ouvrage	Corrèze Ingénierie	2 000,00 €	2 400,00 €
Maître d'oeuvre	Atelier Clary	14 320,00 €	17 184,00 €
Mission CSPS	Bureau Véritas	2 745,00 €	3 294,00 €
Travaux		253 184,46 €	303 821,35 €
TOTAL		272 249,46 €	326 699,35 €

Plan de financement

Conseil Départemental	30 000 €
D.E.T.R.	87 440 €
Fonds Soutien Territorial (CABB)	37 500 €
F.C.T.V.A.	53 591 €
Fonds propres commune	118 168,35 €

Calendrier des travaux

Phase 1	Du 10/07/2017 au 31/08/2017 Etage complet maternelle - Ravalement façades - WC/cantine
Phase 2	Du 23/10/2017 au 03/11/2017 et Du 26/12/2017 au 05/01/2018 Bâtiment primaire (« vieux bâtiment »)
Phase 3	Du 12/02/2018 au 23/02/2018 et Du 09/04/2018 au 20/04/2018 Garderie, annexe garderie classes 5 et 6
Phase 4	Du 09/07/2018 au 03/08/2018 Classe 4, hall, cage escalier



L'ÉCOLE

ORGANISATION DE LA RENTRÉE SCOLAIRE ET ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Dans sa séance du 26 juin, le conseil municipal a décidé, à la majorité, de demander à Monsieur l'Inspecteur Académique d'accorder une dérogation à la commune de Sainte-Féréole pour le passage des rythmes scolaires à 4 jours au lieu de 4,5 jours à compter de la rentrée de septembre 2017.

Le Conseil d'École, réuni le 27 juin, a émis, à la majorité, un avis favorable pour le passage à la semaine de 4 jours.

Par arrêté en date du 10 juillet 2017, le directeur académique des services de l'éducation nationale de la Corrèze a accepté le fonctionnement de l'école de Sainte-Féréole selon une organisation hebdomadaire de 4 jours.

A compter du 4 septembre 2017, les horaires d'entrée et de sortie des classes seront les suivants : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30.

158 ÉLÈVES

EFFECTIF
PRÉVISIONNEL
RENTRÉE 2017

MATERNELLE		PRIMAIRE	
Toute Petite Section	2	CP	22
Petite Section	16	CE1	28
Moyenne Section	23	CE2	10
Grande Section	23	CM1	18
		CM2	16

MISE EN PLACE DE LA FACTURATION POUR LA CANTINE ET LA Garderie

A compter du mois de septembre 2017, la cantine et la garderie feront l'objet d'une facturation mensuelle.

Il n'y aura donc plus de tickets à acheter au secrétariat de mairie.

Chacun des deux services, cantine et garderie, sera équipé d'une tablette sur laquelle les agents de la mairie noteront les présences des enfants.

A réception de la facture, le paiement pourra être effectué soit par prélèvement (*entre le 20 et le 24 de chaque mois après émission de la facture*), soit par chèque soit par carte bleue, soit en espèces.

Si vous optez pour le prélèvement, la facture vous sera adressée par mail.

A compter du mois de septembre, **LES TARIFS** de la cantine et de la garderie sont les suivants :

Prix du repas : 3 €
Garderie : 1,40 € l'heure
et 14 € le forfait

(Forfait 10 heures de garderie par semaine et par enfant).

S'il vous reste des tickets de cantine ou de garderie non utilisés après le 7 juillet, vous pourrez vous présenter au secrétariat de mairie, muni desdits billets. Une attestation sera alors établie, signée des 2 parties (parent et mairie), et le nombre de tickets restants sera déduit du montant de la première facture due.

À NOTER





CENTRE DE LOISIRS

Avant d'attaquer l'intense période estivale, il est intéressant de regarder en arrière et de revenir sur les premiers mois de 2017 au sein de l'accueil de loisirs de Sainte Féréole.

Pendant les vacances d'hiver, les enfants se sont transformés en agents TRES spéciaux, après une semaine d'entraînement intensif et de préparation de leur matériel, ils ont participé à un Cluedo géant dans l'enceinte du centre.

Cette semaine-là, nos jeunes ont également eu l'occasion d'aller au théâtre. Les plus petits, ont découvert l'univers poétique et écologique de Mademoiz'ailles Céleste et son conte illustré « le Champi village et l'arbre de connaissance. » quant aux plus grands ils ont assisté à « la belle histoire du prince tout moche » de Moussa Lebkiri dans le cadre du festival jeune public de Raoul Dautry à Brive.

La semaine suivante, changement de décor ! Le Carnaval s'est invité dans nos locaux. Nous avons créé masques, déguisements et même un char papillon pour le grand bal masqué du vendredi après-midi ! Les enfants nés entre 2010 et 2011 ont participé à un intercentre avec Malemort pour leur montrer leurs progrès en yoga (depuis les vacances d'automne jusqu'aux vacances de printemps, les petits flégeois se sont initiés de façon ludique à cette discipline). Les copains malemorts avaient quant à eux apporté dans leur sac un parachute, depuis nous en avons acheté un nous aussi...

A vos marques, prêt, jouez ! Le jeu sous toutes ses formes fût le mot d'ordre des vacances de printemps. Entre les parties acharnées de Jamaïca ou de Mundus Novus, la fabrication de pêches à la ligne ou de tic-tac-toe de voyage et autres jeux extérieurs les enfants s'en sont donnés à cœur joie.

Au niveau des découvertes, les plus jeunes sont allés se perdre dans le labyrinthe des Jardins de Colette et ont participé à l'atelier « graines de jardiniers » pendant que les plus grands se sont initiés au baseball avec l'entraîneur du club des Razorbacks de Brive. Pour clôturer la semaine les enfants ont fait un skype avec les élèves de l'école de Mazocalzati près de Naples en Italie, merci aux membres du comité de jumelage qui nous ont bien aidés avec l'italien...

Les mercredis n'ont pas été en reste également. Deux gros projets ont été portés par les membres de l'équipe. Un premier avec pour objectif de faire découvrir le pixel art aux enfants pour ensuite appliquer ce principe à la création d'un objet en perles Hama. Le second, Pop'Contes a eu pour ambition de proposer aux enfants d'illustrer un conte traditionnel à travers une carte en Pop-up. Chez les petits, chaque saison avec ses caractéristiques a été l'occasion de produire une création originale. Tout ceci n'est qu'une petite partie des très nombreuses activités proposées tout au long de l'année scolaire.



... ET ESPACE JEUNES

L'espace jeunes a fermé ses portes pour l'été, il a été le repaire des adolescents de 14 à 18 ans souhaitant se retrouver autour d'un repas et surtout du babyfoot les vendredis soir de 18h à 22h en période scolaire.

Les soirées de l'espace jeunes reprendront pour l'année 2017/18 le vendredi 06 octobre 2017.

Les adolescents et leurs familles souhaitant de plus amples renseignements sont invités à prendre RDV auprès de :

Audrey BOUDY (directrice jeunesse)

par téléphone au 09.60.37.90.92

ou par email :

espace-jeunesse.stefereole@orange.fr.





TRAVAUX SUR LES ROUTES

LA ROUTE DITE DU BARRAGE DE LA COUZE

Après les 2 périodes d'élagage et d'abattage des arbres en bordure de la route du barrage de la Couze en 2016, la réfection en enrobé de cette route a été réalisée par l'entreprise DEVAUD et avec l'assistance du bureau d'étude DEJANTE pour un coût total de 100 563,84 € TTC.

Ces travaux ont été subventionnés par le Conseil Départemental de la Corrèze à hauteur de 33 521 €.



Route du Barrage



Route du Barrage

LA ROUTE DES CHAPELAUDES

L'équipe technique a également réalisé des travaux de captage des eaux de pluie sur la route des Chapelaudes, du bord de la RD 44 jusqu'au réseau pluvial existant.

TRAVAUX AU CIMETIÈRE

La mairie a procédé à l'agrandissement du cimetière communal avec la création d'un colombarium et d'un jardin du souvenir en 2007.

Toutes les cases enterrées ayant été concédées, il a donc été demandé à l'entreprise TREILLE la mise en place de 28 cases supplémentaires pour un montant de 6 048 € TTC.

Dans le même temps, l'équipe technique communale, et plus particulièrement Denis SOREAU, construit un mur de clôture en pierres d'ardoise. En effet la réglementation des cimetières prévoit que ceux-ci doivent être clôturés. Le coût des fournitures est de 6 837,82 €.

Afin de parfaire cet aménagement, l'entreprise PASCAL installera un nouveau portail à l'arrière du cimetière, côté Maison de la Nature, et remplacera le portail situé à l'entrée côté parking. Cette entreprise réparera et restaurera également le portail de l'entrée principale du cimetière. Le coût total de ces travaux s'élève à 7 710 € HT.



Nouvelles cases au Colombarium



Mur du cimetière

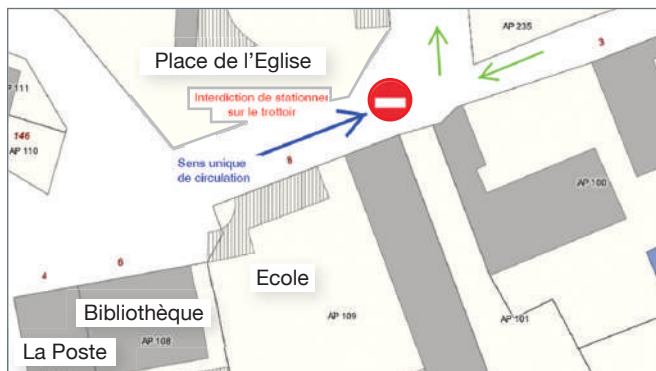


SENS UNIQUE DEVANT L'ÉCOLE

MISE EN SENS UNIQUE DE LA RUE DU 14 JUILLET.

Compte tenu des difficultés de circulation et des stationnements des bus devant l'école aux heures d'entrée et de sortie des classes, les élus ont décidé d'instaurer un sens unique de circulation sur la portion de la rue longeant l'école. Ainsi les véhicules pourront descendre mais ne pourront plus remonter la rue.

Le stationnement sur le trottoir sera interdit. Seuls les bus assurant le transport scolaire pourront stationner. Un arrêté du Maire validera la mise en place de ce sens de circulation et la signalisation correspondante sera mise en place par les services communaux dans le courant de l'été.



JARDINS FAMILIAUX

La municipalité va lancer la réalisation des jardins familiaux sur un terrain libre lui appartenant à côté de la Maison de la Nature, au lieu-dit Puy Labaudie.

MAIS QU'EST-CE-QU'UN « JARDIN FAMILIAL » ?

La définition juridique des jardins familiaux (extrait de l'article L 561-1 du code rural) : *Peuvent être dénommés "jardins familiaux", des terrains divisés en parcelles, lesquelles sont affectées à des particuliers y pratiquant le jardinage pour leurs propres besoins et ceux de leur famille, à l'exclusion de tout usage commercial. Tous les jardins répondant à ces critères, quelle que soit leur dénomination, sont assimilés à des jardins familiaux.*

Il est envisagé la **création de 10 parcelles de 100 m²**, clôturées, disposant chacune d'un abri de jardin et éventuellement d'une réserve d'eau. Des recherches sont en cours pour vérifier la présence d'eau en sous-sol et sa profondeur pour une alimentation en eau par un puits. La mise à disposition de la parcelle donnera lieu à l'établissement d'un contrat entre le particulier et la commune et au paiement d'une redevance annuelle symbolique.

Les personnes intéressées par la concession d'une parcelle doivent compléter un questionnaire en ligne sur le site internet (ou à retirer à la mairie) et le transmettre au secrétariat de mairie **avant le 15 septembre 2017.**

SPECTACLE ANNE ROUMANOFF

Anne ROUMANOFF à Ste-Féréole **le 12 octobre.**

La commission d'animation réfléchissait depuis 1 an à proposer une tête d'affiche sur la commune.

Chose faite !!! Et avec une artiste de talent et reconnue ! Le projet est grandement mené avec l'équipe d'animation avec beaucoup de sérieux depuis 4 mois et se prépare au grand jour.

La totalité des billets a été vendue en 3 semaines.





CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE NOUVELLE ORGANISATION

Trois cérémonies se déroulaient simultanément le dimanche suivant le 11 novembre : la célébration de l'Armistice du 11 novembre 1918 mettant fin à la Première Guerre Mondiale, l'hommage à Pierre Chaumeil, enfant de Ste Féréole, résistant fusillé par les Allemands à Brive et la commémoration des événements tragiques qui se sont déroulés sur les sites de La Besse et du Treuil le 15 novembre 1943.

Un constat, année après année, fait apparaître que de plus en plus de personnes ne suivent pas le cortège qui relie à pied les deux monuments, celui du bourg et celui de La Besse, préférant aller sur place en voiture.

Est encore à l'étude l'organisation du transport pour limiter le nombre de voitures sur place : en bus ou en covoiturage pour les enfants de l'école, les anciens combattants et autres.

Nouvelle organisation des cérémonies commémoratives

Le Conseil Municipal, après avoir pris l'avis du bureau de la FNACA, a mis en place une nouvelle organisation pour les cérémonies commémoratives des conflits du 20^{ème} siècle.

Voici les dates à retenir :

- **19 mars** : commémoration de la fin du conflit en Afrique du Nord
- **8 mai** : Au monument aux morts du bourg, commémoration de l'armistice de 1945 mettant fin à la 2^{ème} guerre mondiale, et hommage à Pierre Chaumeil, enfant de Ste Féréol, martyr de la Résistance.
- **11 novembre** : au monument aux morts du bourg ; commémoration de l'armistice de 1918 mettant fin à la 1^{ère} guerre mondiale
- **1^{er} samedi suivant le 15 novembre** : rendez-vous sur le parking du Chemin de Mémoire à La Besse pour la commémoration des événements du 15 novembre 1943.

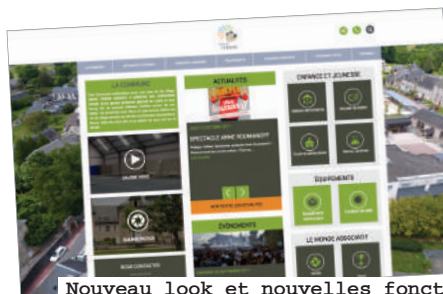


MARINE SERRE
LORS DE LA
REMISE DE
SON PRIX PAR
RIHANNA

SITE INTERNET

Après 6 ans de bons et loyaux services le site internet de la commune avait besoin d'une mise à niveau technique, graphique et de répondre à l'émergence des besoins des utilisateurs habitants de la communes, visiteurs ou porteurs de projets sur la commune. Plus fonctionnelle, plus visuelle, plus intuitive cette version continuera à valoriser les associations et les entreprises de la commune.

De manière plus générale, cette refonte du site internet www.sainte-feréole.fr s'inscrit dans une démarche et une stratégie numérique plus large avec le développement du numérique à l'école, au centre de loisirs, mais aussi la numérisation de l'information et le développement des applications de services aux personnes (Santé- Démarches administratives, Economie, Tourisme , découverte patrimoniale)



Nouveau look et nouvelles fonctionnalités pour le site de la commune : www.sainte-feréole.fr

MARINE SERRE LAURÉATE DU PRIX INTERNATIONAL LVMH 2017

Qui est Marine SERRE ?

Marine SERRE est arrivée à Sainte-Féréole en août 2000 avec ses parents et sa soeur, Justine, dans une ancienne ferme rénovée du village de Cévennes. Elle a 9 ans et intègre la classe de CM1 de Sainte-Féréole. A 13 ans elle part dans une école d'arts appliqués, au Lycée Raymond Loewy dans la Creuse. Après le bac elle poursuit ses études d'arts à l'Ecole La Cambre Modes à Bruxelles. Elle fait ses armes chez Maison Martin Margiela, Alexander MAc Queen ou encore Christian Dior. Aujourd'hui la jeune Femme travaille pour la maison Balenciaga.

Qu'est ce que le prix LVMH ?

Inauguré en novembre 2013, le Prix LVMH soutient et apporte une aide personnalisée aux jeunes créateurs de mode de moins de 40 ans ayant déjà conçu et commercialisé au moins deux collections de prêt-à-porter féminin ou masculin.

Pour cette 4^{ème} édition, Marine SERRE a été distinguée parmi 8 finalistes (dont 2 français) par un jury composé notamment de Karl LAGERFELD, Nicolas GHESQUIERE (Louis VUITTON), Maria Grazia Chiuri (Dior), Humberto Leon (Kenzo), Delphine Arnault, directrice générale de Louis Vuitton ...

Marine Serre a reçu son prix des mains de Rihanna et remporte une bourse de 300 000 euros et une aide personnalisée au développement de son entreprise proposée par une équipe LVMH spécialement mise en place pour l'occasion.



ECOLE

CE2 : REMISE DU PERMIS PIETON AUX ELEVES...

Depuis plusieurs années, l'école de Sainte-Féréole et la gendarmerie de Donzenac organisent l'opération « permis piétons » dont l'objectif est d'informer et sensibiliser nos enfants sur les dangers de la route.

A l'issue d'un petit test, le diplôme a été remis par un représentant de la gendarmerie à chaque élève de CE2 le mardi 13 juin en présence de Madame LAGARDE, et Madame BILLERES enseignantes.

Pour féliciter et récompenser les enfants, des bonbons ont été offerts par la coopérative scolaire.



NOUVEAU MATERIEL POUR L'EQUIPE TECHNIQUE

Afin d'assurer l'entretien de la voirie communale et des différents espaces verts communaux, du nouveau matériel, fourni par la SARL PEROT, est venu compléter les différents outils et engins de travail dont disposaient l'équipe technique communale.

Un broyeur permettra ainsi d'assurer l'entretien des différents espaces et terrains communaux dont l'accès ou la nature de la végétation ne permet pas l'utilisation de la tondeuse.

Une balayeuse permettra d'assurer l'entretien de la voirie communale dans le bourg et les différents villages.

Le coût global de ces investissements est de 26 500 € HT subventionné, pour l'achat de la balayeuse, à hauteur de 5000 € par le Conseil Départemental au titre des aménagements communaux – matériels spécifiques pour l'entretien de la voirie.



CÉRÉMONIES DU SOUVENIR



Comméoration du 19 mars 1962



Comméoration de l'armistice du 8 mai 1945 et hommage à Pierre Chaumeil



TROIS ELUS RÉCOMPENSÉS



Monsieur le Préfet de la Corrèze a attribué la médaille d'honneur régionale, départementale et communale, échelon argent, à MM. CROUCHET, LEYMARIE et PEROT qui ont effectué chacun trois mandats consécutifs au sein du Conseil Municipal de Ste Féréole de juin 1995 à mars 2014.

Henri SOULIER, Maire a rappelé toutes les réalisations effectuées tout au long de ces années : « cette cérémonie est pour moi, et pour beaucoup d'autres dans cette salle, un instant d'intense émotion. En effet élus à 12 en 1995 nous avons constitué une équipe et aucun d'entre nous n'avait exercé le moindre mandat électif...

Mes amis, aujourd'hui nous vous rendons honneur et reconnaissance de votre mérite. Car comment oublier votre rôle ? Cette commune vous connaît : ses routes, ses bâtiments publics, ses espaces publics sont vos enfants. Vous les avez couchés sur le papier. Vous avez budgété ce que serait leur avenir. Vous les avez vu grandir et vous avec pris soin ensuite de chacun d'entre eux. De quelque côté que vous tourniez la tête, vos yeux se porteront sur l'une de vos réalisations... ».

Puis il a retracé leur parcours d'élu à ses côtés :

Pierre CROUCHET a été adjoint en charge des affaires scolaires de 1995 à 2002. Durant cette même période il a été membre de la commission des affaires sanitaires et sociales et de la commission des sports, culture et loisirs. En 2002 il était membre de la commission des affaires scolaires et en 2008 il était membre de la commission administration générale, de la commission enfance jeunesse et de la commission bâtiments communaux. Durant tout son mandat électoral il a été membre du C.C.A.S. Il a été également délégué titulaire au Syndicat des Eaux du Maumont en 1995, délégué titulaire au SIRTOM en 2002 et 2008, ainsi que délégué titulaire au SIAV en 2008. En 2008 Il a également été délégué à la Communauté d'Agglomération de Brive,

Robert PEROT a été 1^{er} adjoint de 1995 à 2008, puis 2^{ème} adjoint de 2008 à 2014. En 1995 il était en charge de la commission des Finances, des Affaires économiques et de l'urbanisme, ainsi que délégué titulaire au Syndicat d'Electrification. En 2002 il a été vice-président de la commission voirie, travaux et affaires économiques et membre de la commission des finances. De 2008 à 2014 il était en charge de la commission voirie, espaces verts et nature et membre de la commission administration générale. Il a été également délégué à la Communauté d'Agglomération de Brive de 2002 à 2008.

Fernand LEYMARIE a siégé, en qualité de conseiller municipal dans la commission voirie et travaux et la commission espace rural en 1995, puis en 2002 à la commission travaux, voirie et affaires économiques, et enfin en 2008, à la commission voirie, espaces verts, à la commission réseaux et urbanisme et à la commission bâtiments communaux. Il a été également délégué titulaire au Syndicat des Eaux du Maumont de 2001 à 2014 et délégué titulaire au SIAV de 2008 à 2014.

Une cérémonie qui s'est poursuivie sur le jardin public autour d'un apéritif très convivial.



Les récipiendaires ont reçu leur médaille des mains de Monsieur VICAT, Sous-Préfet et de Monsieur NOUGEIN, Sénateur, en présence de leur famille, de leurs anciens collègues et des membres du personnel.

L'ECOLE DES MOUSSES DE BREST

EN VISITE EN LIMOUSIN...

ET SUR LE CHEMIN DE MEMOIRE DES SAULIERES

Près de 200 élèves de l'Ecole des mousses ont participé du 10 au 14 avril à un voyage pédagogique en Haute-Vienne et en Corrèze.

C'est en effet l'une des traditions de l'Ecole des Mousses : une fois par an elle quitte sa base de Brest pour une semaine de visite sur des lieux de mémoire. Cette année c'est le thème de la Résistance qui a été retenu et préparé avec leurs professeurs d'histoire-géographie. « Le devoir de mémoire est essentiel, explique l'une d'elles, C'est important que nos cours débouchent sur quelque chose de concret ; qu'ils puissent mettre des mots sur toutes les notions que nous leur enseignons, comme l'engagement par exemple. Des valeurs dont, en tant que militaire, ils sont les garants. »

Le Limousin a été choisi car c'est un exemple remarquable d'une région qui a vu s'organiser de multiples formes de résistance qui ont su surmonter leurs divergences politiques pour un but commun : la défense de valeurs universelles. Pour les jeunes marins, il s'agit d'aller voir sur le terrain, la réalité et la diffi culté de l'engagement dans la résistance et d'ainsi donner davantage de sens aux mots engagement, honneur, valeur et sacrifi ce. Les mousses, par leur entrée dans la Marine nationale, ont pris l'engagement de défendre leur pays et ses valeurs.

Leur programme les a conduits au musée de la Résistance à Limoges, au centre de la mémoire et village martyr d'Oradour sur Glane, au musée de la 1ère brigade FTP à Peyrat-le-

Château sur le circuit du Mont Gargan, cache des 3 chevaux, à Saint-Gilles-les-Forêts, sur le circuit du chemin de mémoire de Saulières à Sainte-Féréole et au musée des armes à Tulle.

Sur le chemin de mémoire des Saulières ils étaient accompagné de M. Gilbert Beaubatie, historien de cette période, de MM. Raoux et Bugeat qui ont tous trois participé activement à la mise en oeuvre de ce chemin et à la réalisation du fi lm de témoignages « Il y avait la forêt des Saulières » qui leur a d'ailleurs été projeté à la Grande Salle. Ils ont pu ainsi répondre directement aux nombreuses questions posées par les jeunes mousses.

Des membres disponibles du Groupe Patrimoine les ont également accompagnés sur les traces des Résistants.



Un moment émouvant a été le chant de la Marseillaise et le chant des Partisans entonnés par ces jeunes devant le Monument de la Besse à l'issue de leur visite.



PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

SORTIE AU BARRAGE DE LA COUZE

Mercredi 26 avril, le Pays d'art et d'histoire Vézère Ardoise organisait, en partenariat avec l'Agglo de Brive (propriétaire du barrage) et les communes de Sainte-Féréole et de Malemort, une sortie au barrage de la Couze.

Implantée sur les communes de Sainte-Féréole et Venarsal (aujourd'hui commune de Malemort), cette retenue est l'une des principales réserves en eau potable alimentant le secteur de Brive.

Une bonne trentaine de personnes ont participé à cette visite en accédant au barrage par un beau sentier à travers bois suivant le ruisseau « Le Biou » au-dessus de la retenue.

Les services de l'Agglo ont présenté le barrage, son fonctionnement, son entretien mais aussi la micro centrale électrique qui a été aménagée au pied de la retenue. M. Rhodde, habitant du Moulin Bas, était également présent et a fait part de ses souvenirs concernant la construction de cet ouvrage d'art au début des années 1940.



balade dans la forêt



appareils de mesure de la stabilité de l'ouvrage installés sur le parapet

INAUGURATION DE LA MICRO CENTRALE HYDROELECTRIQUE AU BARRAGE DE LA COUZE

La Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (CABB) a fait le choix de la construction d'une microcentrale hydroélectrique au barrage de la Couze afin de produire de l'énergie électrique à partir des volumes excédentaires non prélevés pour les besoins d'alimentation en eaux brutes.

Ce chantier qui a connu quelques difficultés de réalisation, tant par sa localisation très particulière, que par ses accès, est aujourd'hui terminé, et a été inauguré le 2 juin dernier en présence de Mr Henri SOULIER, Maire de Sainte-Féréole et vice-président en charge des finances et de la fiscalité à la CABB, et Madame Frédérique MEUNIER, Maire de Malemort et 1ère vice-présidente de la CABB.



inauguration de la micro-centrale



micro-centrale



SOIRÉE DES ASSOCIATIONS

Cette année, la commission d'animation et les élus avaient décidé de remercier toutes les associations qui œuvrent toute l'année pour faire vivre notre commune et nous faire partager des moments conviviaux.

Cette soirée s'est déroulée sur le thème d'une ambiance Basque avec orchestre, tapas et Buffet.

Nous vous donnons rendez-vous pour la prochaine édition en MAI 2019 !!



MICHEL BERGER, CITOYEN D'HONNEUR DE LA COMMUNE DE SAINTE FÉRÉOLE

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 20 février 2017 a décidé de remettre la distinction communale à Michel Berger pour son implication, pendant de longues années, à la tête d'associations et également au service de ses concitoyens. C'est la soirée d'hommage aux associations communales organisée par la municipalité, que le maire, Henri Soulier, a choisi pour remettre cette distinction.

Il a retracé le parcours associatif chargé de Michel Berger :
- en 1965, à l'âge de 23 ans, il prend la présidence du Foyer Rural qui organise des « voyages », d'un jour, puis trois jours ! (les plus anciens de la commune s'en souviennent) et des bals.
- en 1969 il crée le Comité des Fêtes dans le but de « relancer » la fête votive annuelle. Il en sera le président de 1969 à 1986 et de 1997 à 2011.

- il a été aussi pendant onze ans, le gardien de but des rouge et noir

Il a également été conseiller municipal de 1965 à 1989, puis de 1989 à 1995 , 1er adjoint.

C'est sous les applaudissement de ses pairs que Michel Berger a été fait Citoyen d'Honneur de la Commune de Sainte Féreole.

FÊTE DE LA MUSIQUE



1^{ère} Fête De La Musique : Soirée réussie avec un orchestre, et le public et la météo qui étaient au RDV...





COMITÉ DES FÊTES

Le Comité des Fêtes propose cette année un programme diversifié pour petits et grands.

Il a commencé sa saison festive le dimanche 12 février avec un **vide dressing** qui a accueilli de nombreux exposants. L'association a proposé une nouvelle soirée le samedi 25 mars, du **théâtre** avec le groupe l'Entraygues, une pièce de Thierry François : « *votez POURREL ou pour elle* ». C'est une équipe sympathique et dynamique qui a su jouer la comédie avec talent.

Au moment où cet article est écrit, le comité des fêtes vient de laisser s'embraser son traditionnel **feu de la saint Jean** qui s'est déroulé, le samedi 24 juin.

Cette année encore, les fagots confectionnés au cours du mois de février, par plusieurs membres de l'association, avaient eu le temps de sécher bien à l'abri avant de s'enflammer pour fêter l'entrée dans la période estivale. L'ouverture s'est faite après une retraite aux flambeaux effectuée par les enfants qui ont souhaité y participer.

Tout au long de la soirée, l'animation et l'ambiance ont été assurées par le groupe Week End. Pour se restaurer, le Comité des Fêtes a fait simple en proposant une assiette Entrecôte/Frites avec une viande cuite au goût de chacun.



Credit Photo : Centre France - La Montagne

Pour continuer sa saison festive, voici l'agenda des

PROCHAINES MANIFESTATIONS

DIMANCHE 30 JUILLET,

6^{ème} édition des « **Puces d'été à Santa Fé** ». De 8h à 19h, venez faire des affaires sur cette grande brocante qui se tiendra autour de l'Eglise. Grillades, buvette et musique seront proposés tout au long de la journée. Le matin, nous vous proposons la « balade d'été à Santa Fé », cette 2^{ème} marche organisée par l'association vous dévoilera un nouveau circuit.

LES 8, 9 ET 10 SEPTEMBRE,

la **fête annuelle** de Sainte Féréole accueillera petits et grands autour de sa fête foraine, de sa musique, de ses activités et de ses surprises.

Vendredi 8 : Soirée à thème

Vente d'assiettes bretonnes - Ambiance DISCO - Embrassement de l'Eglise : son et lumière.

Samedi 9 : l'après-midi, **pétanque** au stade - Soir, sur la place de l'Eglise : vente d'assiettes Alsaciennes
Au stade : soirée **concert avec le groupe « LES 3 CAFES GOURMANDS »**

puis fin de la soirée sous une **ambiance année 80.**

Dimanche 10 : Commémoration au monument aux morts. Vente d'assiettes corréziennes, le midi sur la place du marché. Grande brocante autour de l'Eglise. Musique avec CLAP FANFARE, groupe qui mélange les styles et les univers musicaux. Spectacle des VERGNA KID'S. Animations et surprises à venir...



SSS - FOOT

La Société Sportive de Sainte-Féréole présidée par Jean-Jacques Picon compte aujourd'hui 202 licenciés.

Sur le plan sportif, la SSSF a enregistré, cette saison, des résultats en concordance avec les objectifs fixés en début de saison.

L'équipe A a connu une saison en dent de scie. En mars, Sébastien Delpy et Rémi Villepontoux ont remplacé le duo Jean-Paul Borie et Pascal Peyramaure. Elle termine à la 10^e place avec 7 victoires 3 nuls et 12 défaites. Malgré de nombreuses blessures, elle se maintient en Promotion de Ligue.

L'équipe B, en 3^{ème} division termine 7^{ème} de sa poule avec 6 victoires, 1 nul et 10 défaites et se maintient à ce niveau.

L'équipe C, en 4^{ème} division, malgré un effectif fluctuant, a tenu quasiment toute la saison. Elle a subi les blessures d'équipes supérieures. Elle a déclaré forfait général à deux journées de la fin. Elle termine 9^{ème} avec 4 victoires, 1 nul et 6 défaites.

Les féminines termine à la 2^{ème} place du championnat. Elles ont gagné 19 matchs pour 1 nul et 2 défaites. Elles ont remporté la coupe du limousin à 8 et le trophée féminin.

L'école de football, placée sous la responsabilité de Patrice Delpy et entraînée par Arsène Merle et des joueurs du club (Mathieu, James, Pierre, Laurent, Jonathan et Eric), est en excellente santé. Elle compte 76 jeunes joueurs de 4 à 17 ans, dont 15 filles.

En séniors le club renouvelle ses cadres :

Sébastien Delpy et Rémi Villepontoux, qui avait assuré l'intérim, se retirent. C'est un ancien joueur du club qui prend le relais, Philippe Verlhac. Il entraînaît la saison passée le club voisin Saint Germain les Vergnes. Dans le passé il a également été à la tête des U19 Honneur de Libourne/Saint Seurin.

En équipe B, Mathieu Tanton va se consacrer à l'encadrement d'une équipe de jeune. C'est Jean Luc Biguerie, en provenance d'Allasac, qui le remplacera.

L'équipe C sera, quant à elle, encadrée par Thomas Ester et Jonathan Martins.

Les féminines seront toujours entraînées par Yoann Don et David Bertrand.

L'équipe de vétérans, « Les Footus », encadrée cette année par Laurent Delpy, Jean Marc Chassard et Didier Grellier, est reconduite.

L'AG SSSF saison 2016-2017 s'est tenue le 09 juin 2017, Les 80 ans du club, cet événement se déroulera le samedi 01 juillet 2017

Le Loto sportif de la SSSF aura lieu le 25 novembre 2017 à la grande salle du stade.





TENNIS CLUB

Le Tennis Club de Ste Féréole, affilié à la Fédération Française de Tennis, dispose - grâce à la municipalité - d'équipements propices à la pratique aussi bien en loisirs, qu'en compétition : un court couvert et deux terrains extérieurs ainsi qu'un Club House. Pour la saison 2016-2017, le club a compté 50 licenciés, dont 16 de moins de 18 ans.

Le club propose diverses activités autour du tennis et ce pour tous les goûts, ou tous les âges :

- Des cours : école de tennis (à partir de 6 ans), cours pour adultes en loisirs (tous niveaux, tous âges). Une dizaine de bénévoles du club assure l'encadrement des activités.
- Des animations : un tournoi de belote en février, le tournoi homologué 4^{ème} et 3^{ème} série dames et hommes qui a rassemblé 70 participants en 2017.
- Des compétitions : en individuel ou par équipes adultes et jeunes.

En 2017, 3 équipes adultes et une équipe jeunes ont participé aux diverses compétitions départementales et régionales. Nos féminines évoluent en 2^{ème} division régionale hiver et été. L'équipe masculine 1 joue en division 4 en championnats d'hiver et d'été.

Nos jeunes ont frôlé la montée aussi bien en hiver qu'en été.

Les projets : de nouveaux projets sont en cours de réflexion autour de l'école de tennis avec, entre autre, l'organisation d'animations sportives spécifiques, de goûters pour les fêtes...

Les dates à retenir : rentrée des cours de tennis, fin septembre 2017.

Les membres du bureau : Jean Yves Bertoli, Président, Charles Casadéi, vice-président, Mireille Bourg, trésorier, Frédéric Lavédrine, secrétaire.

Pour tout renseignement : Jean Yves Bertoli au 05 55 85 78 44 ou Charles CASADEI au 05 55 85 76 02



LA FLÉGEOLOISE

Le nouveau Président Vincent CANOVAS s'engage à mettre tout en œuvre pour la bonne continuité des manifestations et le bon déroulement des Marchés de Producteurs de Pays en relation avec la Chambre d'Agriculture et la Mairie.

Le nouveau bureau est mobilisé derrière son Président avec l'aide précieuse de Michel MENEYROL, d'Henri MEIJER et de Marc DELPY.

Cette année nous devrions voir l'arrivée de nouveaux producteurs lors des Marchés de Pays, qui nécessitera sûrement une nouvelle implantation.

Pour la fête de la musique du 21 juin 2017, LA FLEGEOLOISE a assuré la restauration de cette soirée en parfaite osmose avec l'équipe d'animation de la Mairie.

LA FLEGEOLOISE / Nouveau bureau :

Président : Vincent CANOVAS

Vice-présidents : Janine BECOT, Eric BOUYOUX, Raymond LAPORTE, Christian ROL, Jacques ROUHAUD, Daniel SOULARUE.

Trésorière : Brigitte OUFFAURE

Trésorière adjointe : Francine FADAT

Secrétaire : Simone AIMARD

Secrétaire adjointe : Françoise FARGES.

ARTS CULTURE ET PARTAGE DU TAO

**Qi Gong taoïste
à Sainte Féréole
Mardi matin de 10h à 11h30
à la Salle de danse
Dès le mardi 3 octobre 2017**

Le Chi Kung ou Qi Gong est un art ancestral chinois pour entretenir la forme et la santé. En connectant l'esprit au corps, l'apprentissage de postures, de respiration abdominale, de mouvements plus ou moins lents, apportent relaxation et bien être. Pratiqué régulièrement, il permet de développer et d'équilibrer la circulation de l'énergie, de transformer le stress en vitalité, de recycler les émotions négatives en énergie positive et de se relaxer. Détente et bonne humeur assurées tous les cours !!!

Renseignements : 0761 31 9474

Cours essai et inscription le mardi 3 octobre



Cours dispensés par Martine SOIROT
Certifiée Instructrice par Mantak CHIA
Créateur du système du Tao Curatif
UNIVERSAL TAO CENTER Chang Mai I/Thaïlande





LES PASSIONNÉS DU PATRIMOINE RURAL

L'association compte 59 adhérents

BUREAU 2017

Présidents d'Honneur : SOULIER Henri et MENEYROL Michel
Président : BESANGER Jean-Pierre
Vice-président : MOUNIER René
Secrétaire : MADRANGES Jean-François
Secrétaire Adjointe : BESANGER Lily
Trésorier : MOUNIER Didier
Trésorière Adjointe : HEBRARD Jeanine

AGENDA 2017

Samedi 16 Septembre - LA FÊTE DE LA BATTEUSE,
c'est le repas typique de battage, la batteuse et sa loco, une cinquantaine de tracteurs, une trentaine de vieux moteurs, des vieux vélos, une scie de chantier, un four à pain, des vieilles voitures et motos, présentation d'un troupeau de moutons et son chien de garde, le pressoir (cidre), et de nombreux artisans: tourneur sur bois, forgeron, fabrication de panetons, de cordage, sculpteur sur pierres, ETC.

Dimanche 17 Septembre (fin de matinée) - DÉFILÉ DE TRACTEURS dans le Bourg, qui se clôturera par un déjeuner place de L'Eglise.

AFHT NOS PROCHAINES SORTIES

Samedi 08 juillet 2017, notre «pique-nique traditionnel» qui se déroulera à Estivaux sur les bords de la Vézère proche du château de Comborn.

Samedi 18 novembre 2017, notre «veillée cidre» se déroulera à la grande salle du stade.

Courant du 1^{er} trimestre 2018, nous organiserons une sortie pour encourager l'équipe du CAB lors d'un match à l'extérieur.





EXPRESSIONS

LES DIFFÉRENTS ATELIERS ET CONTACTS :

AQUARELLE ET AUTRES TECHNIQUES :

Contact Mme Monique DALEAU
Maison des Associations - 1^{er} étage
le lundi de 14h à 18h30

RESTAURATION DE FAUTEUILS :

Monique DALEAU - 06.19.78.69.70
1 fois par trimestre (environ)

CHORALE :

Chef de chœur JM CHAUVIN
Monique LAPORTE - 05.55.85.74.10 ou 06.24.97.12.53
Michelle GERAUD - 05.55.85.75.97
Répétitions : Salle du Temps Libre
le mercredi de 20h à 22h

ENCADREMENT :

Animatrices Annick CROUCHET - 05.55.85.77.21
et Mireille SOULIER
Maison des Associations - 1^{er} étage
le vendredi de 14h30 à 18h30

MAQUETTES ET FIGURINES :

Contact : L MOREAU - 05.55.23.52.24
Maison des Associations - 2^{ème} étage
le 2^{ème} vendredi du mois à 19h30

MAINTIEN CORPOREL :

Professeur : Isabelle BOUTOT
Assistante : M SOULIER - 05.55.85.66.28
Salle de danse au stade
les lundis et jeudis de 19h à 20h

UN POINT C'TOUT :

Contact : Christine LAPEYRE - 05.55.85.63.30
Maison des Associations - 2^{ème} étage
le 4^{ème} mardi du mois de 20h à 22h

TRICOT PASSION :

Sylvette MARCOU - 06.20.51.45.31
Maison des Associations 2^{ème} étage
tous les mercredis de 14h à 16h30/17h

COMPTE RENDU D'ACTIVITES DU PREMIER SEMESTRE

Activités des ateliers :

Aquarelles : succès de l'exposition qui s'est déroulée du 13 au 28 mai à la Salle du Temps Libre. 25 artistes exposaient 125 aquarelles de grande qualité. 430 visiteurs se sont déplacés pour admirer les œuvres exposées. Deux lundis après-midi ont été consacrés à des stages. Toutes les personnes inscrites à l'atelier y ont participé. L'ambiance était studieuse et détendue. Rencontres musicales : les choristes se sont déplacés à Ussel le 24 mars, à Liginac le 9 avril, à Saint-Fort sur Gironde les 29 et 30 avril pour un concert unique à 4 chœurs (Expressions de Sainte-Féréole, HarmonYssandon, le Chœur d'Hommes de Brignac, les Filadiers de Port Maubert), à Aureilhan dans les Hautes Pyrénées les 18 et 29 mai sur invitation de l'Ensemble Amabile. L'accueil est toujours fabuleux et les hébergeurs généreux. Le concert du 18 juin en l'église de Sainte-Féréole clôturait une année musicale passionnante et chargée.

Encadrement et cartonnage : préparation de l'exposition des 25 et 26 novembre à la Salle du Temps Libre

Un Point C'Tout, Broderie, Tricot Passion : préparation de l'exposition des 7 et 8 octobre à la Salle du Temps Libre.

Maintien corporel : forme et santé toute l'année

AGENDA PRÉVISIONNEL

- AQUARELLES : déplacement prévu à La Biennale de Brioude le 18 juillet
- CHORALE : concert à Saint Bonnet l'Enfantier le 7 octobre et concert de Noël le 17 décembre
- ENCADREMENT ET CARTONNAGE : exposition les 25 et 26 novembre à la Salle du Temps Libre
- MAQUETTES ET FIGURINES : préparation de la Biennale 2018
- DÉPLACEMENTS EXTÉRIEURS PRÉVUS : Ahun (Creuse), Ussel, Saumur (Maine et Loir), Bassens (Gironde), Montagnac (Hérault)
- MAINTIEN CORPOREL : pour garde la forme toute l'année.
- UN POINT C'TOUT, BRODERIE, TRICOT PASSION : exposition les 7 et 8 octobre à la Salle du Temps Libre. Des échanges sont faits avec Brive Centre culturel et Mise en Place de diverses actions avec Donzenac



LE BUREAU : *Président : Marc LOISEL - Présidente d'honneur : Ginette BUGEAT - Vice-présidentes : Mireille SOULIER et Monique DALEAU - Secrétaire : Monique LAPORTE - Trésorière : Fabienne COURDURIE - Secrétaire adjointe : Marie-Hélène MARTHON - Trésorière adjointe : Sylvette TEQUI.*



LA FNACA

Avec ses quarante-cinq sociétaires, la section locale de la FNACA se réunit une fois par trimestre respectant ainsi les directives nationales et départementales pour s'entretenir des sujets d'actualité les concernant.

Le mercredi 1^{er} février, une délégation a assisté à l'Assemblée Départementale de la FNACA à Sainte-Fortunade.

Le dimanche 5 février, le repas annuel de la section, préparé et servi par Véronique de l'Auberge des Sources, a rassemblé, dans la bonne humeur et la joie, plus de soixante-dix personnes, et s'est terminé par une soupe à l'oignon.

Le Dimanche 19 mars, la cérémonie commémorant le 53^{ème} anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie organisée par la municipalité s'est déroulée en présence d'une nombreuse assistance.

Le Jeudi 20 avril, plus de quarante personnes ont effectué une sortie en direction de SAINT-LEON-SUR-VEZERE, l'un des plus beaux villages de France, avec la visite guidée de La Roque Saint-Christophe, puis libre de la Maison Forte de Reignac.

Le Lundi 8 mai, sur invitation du Maire, de la municipalité et des anciens combattants, la FNACA a pris part en nombre à la commémoration de la fin de la 2^{ème} guerre mondiale, suivie de la cérémonie à la mémoire du résistant Pierre CHAUMEIL.

Le Mercredi 24 mai, une délégation a assisté à une 2^{ème} assemblée départementale à Sainte-Fortunade.

Le Président Gilbert BOUILLAGUET remercie très sincèrement les bénévoles pour leur dévouement sans borne ainsi que les 3 porte-drapeaux pour leur présence assidue à chaque sollicitation.

Il est à signaler que l'un des leurs, René MACHEIX, secrétaire de la section, a reçu des mains du Président le diplôme d'honneur et la médaille de la Fédération Nationale à l'issue de la Cérémonie du 19 mars.



SOCIETE DE CHASSE COMMUNALE

Les 52 adhérents, dont 2 nouveaux chasseurs, vivent pleinement leur passion grâce à l'ambiance chaleureuse qui règne à la maison de la nature

la société a tenu son assemblée générale le 19 mai 2017, le bilan financier a été approuvé à l'unanimité.

le prélèvement de gibiers sur cette année 2016/2017 est de 24 sangliers, 30 chevreuils, 4 lièvres et 33 renards. Sur les 3 dernières saisons, il a été éliminé 168 renards. Ainsi la réduction de ce nuisible nous permet de revoir des petits animaux comme des lapins, des lièvres, des faisans ou encore des perdreaux, dans nos chemins et prairies.

Le traditionnel repas de fin de saison qui a rassemblé près de 180 personnes a encore été un grand succès. Rendez-vous en mars 2018 pour la prochaine édition.

Les ventes de carte pour la saison prochaine se fera à la maison de la nature de 9h00 à 12h00 les :

- samedi 6 aout,
- samedi 27 aout,
- samedi 9 septembre.



LA ROSE DES VENTS

La Rose des Vents organise sa kermesse/vente le Dimanche 2 juillet de 9h à 13h à la Salle du Temps Libre.

Vous trouverez des gâteaux fabriqués « maison », des objets à gagner, des broderies ...

Vous serez les bienvenus.

La Rose des Vents fête son 40^{ème} anniversaire cette année.

Le 29 novembre 2017, une exposition aura lieu à La Grande Salle.

L'intérêt de cette rétrospective est faite avant tout pour laisser une trace de l'histoire du club, pour ne pas oublier ceux qui ont œuvré, ceux qui ont participé, ceci à travers des écrits, des photos



MUSIQUE ON DANSE GALA 2017 SOUS LE SIGNE DE LA MAGIE !

Cette année, La troupe MAGIC COMÉDIE a ouvert le spectacle avec ses numéros d'illusionnistes surprenant les plus petits et les plus grands des spectateurs.

Le thème de la magie a été ensuite chorégraphié par nos danseuses et danseurs pendant la première partie.

Après l'entracte, le public a voyagé dans le temps, de la préhistoire au futur en passant par l'Antiquité, le Moyen Age, la Révolution Française, l'ère industrielle et l'époque contemporaine.

Six groupes de 4 à 17 ans se sont produits sur scène pour le plaisir de tous : les coccinelles, les plumes, les étoiles, les sirènes, les chipies et les divas encadrés par nos animateurs Cécilia, Jessica, Lesly, Marion et Olivier.

Avant le bouquet final, les chipies ont fait une surprise à leur animatrice Jessica ESTAMPE, avec la complicité de sa maman Mme Yvonne POUSSERGUE, Présidente d'honneur.

Un grand moment d'émotion et de joie autour de la danse pour Jessica qui quitte la scène après des années d'investissement auprès des enfants ! Ses chorégraphies nous ont émerveillés à chaque spectacle.

Le gala s'est clôturé pour nos danseuses et danseurs avec un flash mob haut en couleurs.

Un grand merci à tous les bénévoles qui s'investissent tout au long de l'année pour offrir aux enfants un gala de qualité.

L'assemblée générale s'est déroulée le 9 juin 2017 à l'auberge des Sources. Un pot de l'amitié a été offert aux adhérents qui étaient présents pour renouveler leurs inscriptions.

Nous avons procédé à l'élection du bureau :

Présidente : Sandra CONDACHOUX

Vice-présidente : Stéphanie MANIERE

Secrétaire : Virginie BOUYGE

Secrétaire adjointe : Audrey CELERIER

Trésorière : Muriel TUDZIARZ

Trésorière adjointe : Caroline WOZNY

Trésorière adjointe section adulte : Sophie GOLFIER

Secrétaire adjointe section adulte : Françoise FARGES

Pour la saison prochaine :

Les horaires de **danse** sont en fonction de l'âge des enfants

Horaires des cours de

- Gymnastique mardi 19h30-20h 30
- Zumba mardi 20h30-21h 30
- Pilates lundi 20h30-21h 30

Les inscriptions sont encore ouvertes !

Vous pouvez nous contacter : musiqueondanse@gmail.com

SANTA FAIT DANSER

L'Association SANTA FAIT DANSER vous propose sa rentrée à compter du mercredi 13 septembre 2017 des cours de danse de salon pour débutants animés par Vincent et Dominique (cours gratuit).

Le jeudi 14 septembre 2017 à 20h30 cours intermédiaires et confirmés seront animés par Peggy.

Nous vous attendons nombreux, dans la joie et bonne humeur.

Mail : santafaitdanser@yahoo.fr



LES PARENTS D'ÉLÈVES

Les parents sont venus très nombreux pour assister au spectacle, organisé par les enseignantes de l'école, sur le thème du cirque.

Chants, acrobaties, magie et danses, tout était réuni pour que les enfants et leurs familles passent une agréable soirée.

L'entracte a permis aux spectateurs de se rafraichir et goûter aux merveilleux gâteaux préparés par les parents des élèves et une boisson a été offerte à tous les enfants présents pour les féliciter du travail accompli.

Un grand merci aux enseignantes et aux enfants pour cette super soirée !





SEANCE DU 20 FEVRIER 2017

AFFECTATION DES RESULTATS

A la majorité (17 voix POUR et 2 ABSTENTIONS), le Conseil Municipal, après avoir entendu les résultats de l'exercice 2016, décide d'affecter la totalité du résultat de la section d'exploitation, soit 333 609,92 € au compte 1068 « affectation complémentaire en réserves »

REFECTION DES SALLES DE CLASSES : APPROBATION Avant-Projet Détaillé

A l'unanimité le conseil municipal accepte le dossier de réfection des salles de classes proposé par le maître d'œuvre, l'Agence Clary, ainsi que l'estimatif du montant des travaux fixé à 250 000€ HT soit 300 000€ TTC (options incluses : enduit façade sud, brise soleil sur façade sud, peinture cage escalier maternelle, plafonds rabaissés, protections murales au niveau des porte-manteaux, liège pour l'affichage dans les classes, raccordement de l'ensemble des alarmes).

AVIS SUR LE TRANSFERT DE LA COMPETENCE DES DOCUMENTS D'URBANISME A LA CABB

A l'unanimité le conseil municipal s'oppose au transfert de la compétence PLU (Plan Local d'Urbanisme) à la CABB eu égard à l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve sa compétence en matière d'élaboration des documents d'urbanisme

ACHAT BALAYEUSE

A l'unanimité le conseil municipal accepte l'achat d'une balayeuse pour l'équipe technique pour un montant estimé à 16 500 € HT et sollicite le Conseil Départemental pour l'octroi d'une subvention au titre des aménagements communaux – matériels spécifiques pour l'entretien de la voirie à hauteur de 40 %

PROGRAMME VOIRIE 2017

A l'unanimité le conseil municipal décide la réfection de 2 voies communales : celle qui rejoint la RD 44 à la route menant à Martignac et celle de Lajoinie au carrefour de la RD 70 pour un montant maximum de travaux estimé à 100 000€ H.T. (maîtrise d'œuvre incluse).

Le conseil municipal accepte de confier la maîtrise d'œuvre au Bureau d'Etudes Dejante, sollicite une subvention au titre des travaux de voirie auprès du Conseil Départemental à hauteur de 40 %, fixe la procédure de passation du marché en Marché à Procédure Adaptée et charge le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires au déroulement de ce projet : préparation, passation, signature, consultation des entreprises, exécution et règlement des marchés de fournitures et de service.

EMPLOIS SAISONNIERS

A l'unanimité le conseil municipal autorise la création des emplois saisonniers suivants :

- ACCUEIL DE LOISIRS : Adjoint d'animation 2^{ème} classe, 1^{er} échelon pour exercer les fonctions d'animateurs, avec aux maximum :
 - 3 emplois à temps complet (35 heures) pour les vacances de Pâques,
 - 5 emplois à temps complet (35 heures), pour le mois de juillet,
 - 4 emplois à temps complet (35 heures) pour le mois d'août,
 - 2 emplois à temps complet (35 heures) pour les vacances de Toussaint et pour les vacances de Noël,
 - 3 emplois à temps complet (35 heures) pour les vacances de février 2018,

Conformément à la réglementation en vigueur, la structure aura 50% de diplômés et soit 50% de stagiaires ou soit 30% de stagiaires et 20% de non diplômés.

· PISCINE : Pour les mois de juillet et août 2017 :

- 1 surveillant de baignade à temps complet,
- 1 agent d'entretien à temps complet, pour tenir les entrées de la piscine, nettoyer le bassin, les plages et faire le ménage des vestiaires, douches ... du bâtiment de la piscine et s'occuper des espaces verts en cas de fermeture de la piscine pour cause de mauvais temps

· EQUIPE TECHNIQUE :

Un agent d'entretien à temps complet pour seconder l'équipe technique pendant 4 semaines à répartir entre juillet et août, selon les besoins.

LOCATION PRECAIRE ET REVOCABLE LOGEMENT SQUARE ALVINERIE

A l'unanimité le conseil municipal accepte de louer le logement situé square Alvinerie au-dessus du bureau de poste avec un contrat de bail précaire et révocable pour un loyer mensuel de 400 € par mois.

LOCATION PRESBYTERE

A la majorité (18 voix POUR et 1 voix CONTRE), le conseil municipal décide de fixer un loyer pour les locaux du presbytère à hauteur de 150 € par mois à compter du 1er avril 2017.

PARTICIPATION FISCALISEE AUX DEPENSES DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES SYNDICATS D'ELECTRIFICATION ET DES COMMUNES DE LA CORREZE

A l'unanimité le conseil municipal décide que le montant de la contribution fiscalisée pour la Fédération Départementale des Syndicats d'Electrification et des Communes de la Corrèze soit mis en recouvrement par les services fiscaux.

PLAN D'EQUIPEMENT « ECOLES NUMERIQUES »

A l'unanimité le conseil municipal émet un avis favorable pour équiper une salle de classe du matériel informatique ci-dessous dans le cadre du programme « Ecoles Numériques » :

- deux Vidéo Projecteur Interactif (VPI) dont l'un en remplacement du Tableau Blanc Interactif (TBI))
 - un micro-ordinateur portable
 - 2 tableaux blancs magnétiques
- pour un montant total de 4 850 € HT.

Il sollicite auprès des services départementaux de l'éducation nationale de la Corrèze une subvention DETR à hauteur de 50% et une subvention du Conseil Départemental à hauteur de 30 % dans la limite du plafond d'assiette éligible à la subvention

POSE BORNE RECHARGE POUR VOITURES ELECTRIQUES

A l'unanimité le conseil municipal autorise la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE19) à poser une borne de recharge pour les voitures électriques sur la Place Pierre Chaumeil. PRISE EN CHARGE FORMATION BAFA

A l'unanimité le conseil municipal acte la prise en charge, pour un montant de 730 €, de la formation au BAFA de Melle Gaëlle ROGNARD, employée en contrat d'avenir, .

PROPOSITION REMISE DISTINCTION COMMUNALE

A la majorité (18 voix POUR et 1 ABSTENTION), le conseil municipal décide de décerner la distinction communale à Monsieur Michel BERGER pour son implication dans le monde associatif pendant plus de 40 ans.

REFECTION DES SALLES DE CLASSES : DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL et DETR

A l'unanimité le conseil municipal approuve le plan de financement pour les travaux de rénovation des salles de classes.

DEPENSES		RECETTES	
Maîtrise d'œuvre	20 250,00	CD – subvention à demander	30 000,00
Assistance à maîtrise d'ouvrage	2 000,00	DETR – subvention à demander	96 000,00
Mission C.S.P.S.	1 000,00	FST 2017 – subvention à demander	37 500,00
Travaux	250 000,00	FCTVA	53 788,00
		Reste à la charge de la commune	110 612,00
TOTAL H.T.	273 250,00		
TOTAL T.T.C.	327 900,00	TOTAL T.T.C.	327 900,00



Il sollicite les subventions suivantes :

- Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Corrèze pour l'octroi d'une subvention à hauteur de 30 % dans la limite du plafond de dépenses éligibles.

- Monsieur le Monsieur le Préfet de la Corrèze pour l'octroi d'une subvention DETR - Catégorie Bâtiments publics, scolaires et administratifs - Opération : rénovation des écoles communales y compris avec bonus développement durable à hauteur de 32% (subvention DETR) et 12% (bonus développement durable) dans la limite du plafond de dépenses éligibles.

- Monsieur le Président de la CABB pour l'octroi d'une subvention dans le cadre du FST 2017 à hauteur de 37 500€, soit 20€ par habitant et 25% maximum de la dépense subventionnable.

MISE EN PLACE DU RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'instaurer le régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel à savoir l'IFSE (indemnité de fonctions de sujétions et d'expertise : part liée au niveau de responsabilité et d'expertise du poste et prenant en compte l'expérience professionnelle de l'agent) et le CIA (complément indemnitaire annuel : part liée à l'engagement professionnel et à la manière de servir de l'agent), d'instaurer un mode de versement annuel pour chacune des 2 parts, sur le traitement du mois du mois de décembre, de prévoir un montant proratisé en fonction du temps de travail ...

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ROSE DES VENTS

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association La Rose des Vents de 1 000€ à l'occasion du 40ème anniversaire du club

SUBVENTION INSTANCE DE L'AUTONOMIE

A l'unanimité, le conseil municipal attribue une subvention à l'Instance de l'Autonomie à hauteur de 0,10€ par habitant pour l'année 2017, à savoir 1 884 hab x 0,10€ = 188,40€.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité (19 voix POUR).

PROPOSITION TARIFS CIMETIERE

A la majorité (17 voix POUR et 2 ABSTENTIONS), le conseil municipal approuve l'augmentation des tarifs du cimetière comme suit :

CONCESSIONS PERPÉTUELLES	
3 m ²	130 € le m ²
6 m ²	130 € le m ²
Colombarium	900 €
Jardin de Souvenir	Prix coûtant : plaque et gravure avec identité du défunt
Reposoir	3 mois gratuits, ensuite 160 € par mois

TRAVAUX DE REFECTION MAIRIE : ABATTEMENT PENALITES

A la majorité (17 voix POUR et 2 ABSTENTIONS), le conseil municipal décide d'appliquer un abattement de 50 % sur les pénalités appliquées aux entreprises suivantes ROQUES, DUBOIS et BONTEMPS dans le cadre du marché de réfection de la mairie

VOTE DES TAUX DES TAXES – ANNEE 2017

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe les taux des taxes pour l'année 2017 comme suit (aux identiques aux années précédentes) :

- Taxe Habitation : 10,56%
- Taxe Foncière (bâti) : 15,84%
- Taxe Foncière (non bâti) : 62,40%

SEANCE DU 26 JUIN 2017

REVISION TARIFS PRESTATIONS COMMUNALES

A l'unanimité (18 voix POUR) le Conseil Municipal

DECIDE les tarifs suivants pour la cantine :

- 3,00 € le repas des enfants
 - 6,65 € le repas des enseignants et intervenants extérieurs
- N'AUGMENTE PAS les tarifs de la garderie tant que les travaux de rénovation ne sont pas faits (ceux-ci étant prévus en juillet 2018) :
- 1,40 € l'heure – 14,00 € le forfait
- (= au moins 10 heures de présence par semaine et par enfant).

PRECISE que les tarifs de la cantine entreront en vigueur dès la rentrée scolaire de septembre 2017.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE SOCIETE SPORTIVE DE SAINTE FEREOLE

L'Assemblée est informée d'une demande de subvention exceptionnelle déposée par la Société Sportive de Sainte Féréole à l'occasion des 80 ans du Club.

A l'unanimité (18 voix POUR), le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle à la société sportive de Ste Féréole de 1 200€.

La société sportive devra fournir un bilan de cette opération pour le paiement de la subvention.

ADAPTATION DES RYTHMES SCOLAIRES

Le Maire informe l'Assemblée que Mr le Ministre de l'Education nationale a pris plusieurs mesures de rentrée notamment destinées à donner plus de souplesse aux acteurs de terrain. Parmi celles-ci figure la possibilité de modifier l'organisation actuelle des rythmes scolaires. Il est indiqué que les communes qui choisiraient un retour à la semaine de 4 jours doivent respecter les étapes suivantes : avis du conseil d'école, avis du conseil municipal, avis d'opportunité de l'Inspecteur d'académie, DASEN qui décide d'autoriser ou non des adaptations.

Le Maire indique avoir pris l'attache de Mr l'Inspecteur de l'Education nationale du secteur et qu'à la demande de ce dernier, un courrier argumenté lui a été transmis pour une pré-demande (avant avis des différents conseils).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les arguments présentés par le Maire et en avoir délibéré, avec 16 voix POUR, 1 voix CONTRE et 1 ABSTENTION.

DEMANDE à Monsieur l'Inspecteur Académique d'accorder une dérogation à la commune de Sainte Féréole pour le passage des rythmes scolaires à 4 jours au lieu de 4,5 jours à compter de la rentrée de septembre 2017.

ORGANISATION DU RECENSEMENT DE LA POPULATION

Un recensement général est organisé en trois districts sur la commune de Sainte Féréole en 2018

A l'unanimité (18 voix POUR), le Conseil Municipal,

DECIDE la nomination d'un coordonnateur communal et de trois agents recenseurs, conformément aux textes en vigueur, DECIDE de créer trois emplois temporaires à temps complet d'agent recenseur du 2 janvier au 17 février 2018 (période de formation et de tournée de reconnaissance incluse)

Les agents recenseurs seront chargés, sous l'autorité du coordonnateur, de distribuer et collecter les questionnaires à compléter par les habitants et de vérifier, classer, numéroter et comptabiliser les questionnaires recueillis conformément aux instructions de l'INSEE.

CHARGE le Maire de procéder au recrutement des agents recenseurs. PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget 2018.

TIRAGE AU SORT DE SIX PERSONNES POUR LE JURY D'ASSISES DE LA CORREZE

Ce tirage au sort se fait à partir des listes électorales.



MARIAGES

le 22 avril 2017, entre Denis Jean-Louis TEXIER et Marine Charlotte LE ROUSSEAU
4 Impasse des Carriers

le 3 juin 2017, entre Valentin Patrice BOISSEAU et Sophie Caroline LEDUC
La Coussetie

le 17 juin 2017, entre Maxime Kévin Dimitri COUSSIN et Marie Yvette Flore MEYRIGNAC
La Cacalerie

le 22 juillet 2017, entre Fabien GERVAIS et Marie-Alix MARTHON
La Vacherie Basse



NAISSANCES

Noé Clément MORELE, *né le 25 janvier 2017*
de Cédric Stéphane MORELE et Vanessa Cyrielle SCORCIONE
24 rue Les champs du Colombier

Chloé HARSANT, *née le 20 février 2017*
de Damien HARSANT et Emilie LAPEYRE
Champ de la Croix

Théo David SERINGE, *né le 5 mars 2017*
de Christophe André Louis SERINGE et Julie TEIXEIRA
Moussours

Margaux Christine Catherine CHATEL, *née le 20 mars 2017*
de Julien Ernest Charles CHATEL et Charlotte FAYAT
Le Chemin Grand

Thaïs FARGES, *née le 10 avril 2017*
de Jérôme FARGES et Jennifer Leslie CHASTRUSSE
3 rue du 14 juillet

Samuel Yves Serge LAGADEC, *né le 19 avril 2017*
de Jérémy Serge LAGADEC et
Marie-Aude Luce Raymonde CAZEAUX
Les Vignottes

Maël Gabriel SOULARUE, *né le 4 mai 2017*
de Bastien SOULARUE et Charlotte CHAZALNOEL
Le Magiroux

Clélia BOUCHET, *née le 8 mai 2017*
de Laurent BOUCHET et Cécile ARGMIER
1 Place de l'Eglise

Elya MAS, *née le 22 mai 2017*
de Henri Ferdinand MAS et Angélique BORDES
8 Avenue du 8 mai

Liya BOUKILI, *née le 15 juin 2017*
de Malik BOUKILI et Khadija FERKOUS
10 rue des Lilas



DECES

Ginette Marie SERREAU, 86 ans, veuve BOUILLAGUET
Route de Bercha
décédée 3 janvier 2017

Michel BEL, 84 ans - La Coussetie
décédé 10 janvier 2017

Elise Marie SICARD, veuve CLUZAN, 86 ans - Fage
décédée 12 janvier 2017

Raymonde Bernadette TARIF, épouse ESCURE, 69 ans
Route de Brive
décédée 17 janvier 2017

Françoise Michèle BREGERAS, épouse BOUYOUX, 57 ans
Le Pontal
décédée 30 janvier 2017

Marie DUMOND, veuve VERNAC, 90 ans - Le Magiroux
décédée 1er février 2017

Chantal CASTIGLIONI, épouse GOUDOUR, 56 ans
Vertougie
décédée 4 février 2017

Jean Marie François MIGOT, 88 ans - Martignac
décédé 19 février 2017

Jean Elie MARCOU, 90 ans - Les Palisseries
décédé 23 février 2017

Maurice BARRIER, 72 ans - Sauvagnac
décédé 21 mars 2017

Joël BESSE, 48 ans - Berchat
décédé 9 avril 2017

Marthe FAURIE, veuve BARRET, 93 ans - Berchat
décédée 10 avril 2017

Yoné Luigia TRUANT, veuve MARTINIE, 93 ans - Coulier
décédée 6 mai 2017

Roger LANEN, 91 ans - 3 Place de l'Eglise
décédé 13 mai 2017

Francis Taik KIM, 65 ans - Avenue de la Chapelle
décédé le 16 juin 2017

Vincent GAYERIE, 47 ans, Vaujour,
décédé le 8 juillet 2017

Josette CAMP, 94 ans - Berchat, Chez Mme DELPY
décédée le 10 juillet 2017





2nd SEMESTRE 2017

JUILLET - AOUT

TOUS LES JEUDIS,
marchés des producteurs de pays
à partir de 17 heures - Place de l'Eglise

SEPTEMBRE

V.1 / Don du Sang
Salle du Temps Libre

V.8 à D.10 / Fête annuelle
organisée par le Comité des Fêtes

OCTOBRE

S.7 et D.8 / EXPRESSIONS
Exposition de l'atelier Un point C Tout
Salle du Temps Libre

J.12 / Spectacle Anne ROUMANOFF
« Aïmons nous les uns les autres »
La Grande Salle

NOVEMBRE

S.11 / Cérémonie du 11 novembre
Place de l'Eglise

S.18 / Cérémonie de la Besse
Site de la Besse

S.25 et D.26 / EXPRESSIONS
Exposition Encadrement
Salle du Temps Libre

S.25 / LOTO du Foot
La Grande Salle

M.29 / Anniversaire La Rose des Vents
La Grande Salle

DECEMBRE

D.17 / Concert de Noël de la Chorale Expressions
À l'Eglise

V. 29 / Don du sang – Salle du Temps Libre

D.31 / Réveillon – La Grande Salle



MAIRIE _____ ■ **05.55.85.78.00**

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

Le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Le samedi de 8h30 à 11h (fermée en juillet et août)

ECOLE PRIMAIRE _____ ■ **05.55.85.78.53**

ECOLE MATERELLE _____ ■ **05.55.85.68.67**

MAISON DE L'ENFANCE _____ ■ **05.55.84.25.87**

ACCUEIL DE LOISIRS _____ ■ **09.60.37.90.92**

MÉDECIN / Docteur Paraud _____ ■ **05.55.18.08.63**

INFIRMIÈRES _____ ■ **05.55.85.65.91**

Mmes DELPY, THOMAS, NESPOUX, VIEILLEFOND

PODOLOGUE _____ ■ **05.55.22.17.28**

DELPY Caroline

KINÉSITHÉRAPEUTE _____ ■ **05.55.22.15.54**

CERMAK Vladimir

PHARMACIE _____ ■ **05.55.85.68.72**

COUDERC Emmanuelle

**INSTANCE DE COORDINATION DE L'AUTONOMIE
DU CANTON D'ALLASSAC** _____ ■ **05.55.85.73.79**

Permanence en mairie sur rendez-vous

ASSISTANTE SOCIALE _____ ■ **05.19.07.81.31**

MSD Brive Est / Mme Françoise PESTEL-BESSE

Permanence en mairie les 2^{ème} et 4^{ème} mardi du mois

(sur rendez-vous)

MISSION LOCALE _____ ■ **05.55.17.73.00**

Pour les jeunes de 16 à 25 ans

(sur rendez-vous une fois par mois)

MAISON D'ACCUEIL SPÉCIALISÉE ■ **05.55.85.66.43**

LA POSTE _____ ■ **05.55.85.74.00**

Lundi - Mardi - Jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 15h

Mercredi de 9h15 à 12h et de 13h30 à 15h

Vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h50

TAXI _____ ■ **06.72.28.18.34**

SARL TAXI SAINTE FEREOLE / Mme Patry

Pour les personnes âgées de plus de 65 ans de la commune et n'ayant pas de véhicule ou ayant des difficultés à se déplacer, pris en charge par le Centre Communal d'Action Social. Déplacement sur la commune (dans la limite de 12 km aller/retour) ou sur Brive ou Tulle pour un rendez-vous médical ou administratif (dans la limite de 70 € par déplacement). Le montant de la prise en charge du taxi (2€) reste à la charge de l'utilisateur.

TRANSPORT À LA DEMANDE _____ ■ **05.55.17.91.19**

AGGLO

Pour en bénéficier vous devez appeler la veille du jour du départ avant 14h. L'hôtesse vous précisera l'heure du départ en fonction de votre déplacement. Ce service est mis en place les mardis et jeudis après-midi. Le prix du transport est de 2€ l'aller-retour.

AGGLO

Maison de l'Urbanisme et de l'Habitat ■ **05.55.74.08.08**

Service Assainissement ■ **05.55.74.70.15**

Déchetterie Malemort ■ **05.55.92.07.18**

Ouvert tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 18h

GENDARMERIE DE DONZENAC _____ ■ **05.55.85.69.50**

SAPEURS POMPIERS _____ ■ **18** ou **112** (mobiles)

SMUR _____ ■ **15**

POLICE SECOURS _____ ■ **17**



MAIRIE DE SAINTE-FÉRÉOLE - 3 Square du 14 juillet - 19270 SAINTE FEREOLE

Tél : 05.55.85.78.00 - Fax : 05.55.85.66.65

Courriel : mairie.stefereole@wanadoo.fr

www.sainte-feréole.fr